FICHES ACTIONS PCAET PAR AXE STRATEGIQUE

Les axes stratégiques retenus par Caux-Seine agglo sont :

- AS1 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des logements et bâtiments
- AS2 : Accroître la production d'énergies renouvelables et l'usage des produits bio-sourcés
- AS3 : Favoriser une mobilité durable et décarbonée
- AS4 : Assurer et accompagner la mise en place d'une économie circulaire au cœur des activités économiques
- AS5 : Garantir l'efficience de la transition énergétique et écologique
- AS6 : Privilégier les solutions basées sur la nature pour atténuer et s'adapter au réchauffement climatique
- AS7 : Aménager le territoire dans la logique d'un territoire résilient
- AS8 : Développer une agriculture paysanne au service d'une alimentation responsable
- AS9 : Adapter l'organisation des collectivités et accompagner le changement
- AS10 : Créer l'effet levier et préserver l'activité économique

11. BUDGET: Chiffrage Estimatif

Axe 1 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des logements et des bâtiments

Diagnostic (année de référence 2014)

30 619 résidences principales
7% des consommations énergétiques
3% des émissions de GES

62.5% des emplois du territoire dans le tertiaire
5% des consommations énergétiques
4% des émissions de GES

Les 30619 résidences principales, et le secteur tertiaire représentent respectivement 7% et 5% des consommations énergétiques. Cet axe s'adresse spécifiquement aux bâtiments résidentiels, dont le parc social de logements, et aux bâtiments du secteur tertiaire, dont les bâtiments publics. **91% du parc de logement a été construit avant 2005, donc permettent d'envisager des rénovations thermiques intéressantes.**

Objectifs prospectifs à l'horizon 2040

Secteur tertiaire	2040	*Secteur résidentiel*
- **43%** d'émissions de gaz à effet de serre		- **54%** d'émissions de gaz à effet de serre
- **41%** de consommations énergétiques		- **52%** de consommations énergétiques

Les actions doivent permettre d'orienter la trajectoire énergétique du territoire en vue notamment de :
- Réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel de 52% d'ici 2040 et les émissions de gaz à effet de serre de 56%
- Réduire les consommations énergétiques du secteur tertiaire de 41% d'ici 2050 et les émissions de gaz à effet de serre de 43%

Les enjeux consistent donc à éviter ces consommations, en incitant à la sobriété et à la rénovation énergétique des bâtiments pour une meilleure efficacité énergétique. Il est également important de modifier les modes de chauffage afin de favoriser les énergies décarbonées, en passant de chauffage au fioul vers d'autres modes comme le bois, le solaire thermique...

Objectifs opérationnels

Secteur tertiaire	D'ici 2030	*Secteur résidentiel*
Projet pilote avec **10** bâtiments publics		**Changement d'échelle** dans la rénovation des bâtiments

Facture énergétique

Sobriété énergétique	En 2040 par rapport à 2014	*Efficacité énergétique*
6 millions d'euros économisés grâce aux actions de sobriété énergétique		**24.5 millions d'euros** économisés grâce aux actions d'efficacité énergétique

Axe 1 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des logements et bâtiments

Action 1.1	Le guichet unique de la rénovation énergétique

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation		Qualité de l'air	✔
	Réduction GES	✔	Sobriété/efficacité	✔	EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité		Smart Territoire	
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Le secteur résidentiel compte pour 33 % des consommations énergétiques du territoire et 15 % des émissions de CO2. Dans sa trajectoire énergétique à l'horizon 2040, Caux Seine Agglo s'est fixé comme objectif de réaliser une économie de 45 GWH/an soit 6 M€/an sur le volet sobriété dans le secteur résidentiel et de 190 GWH/an soit 24,5 M€/an sur le volet efficacité. Dans le cadre de son Espace FAIRE financé par le SARE, Caux Seine Agglo souhaite massifier son action sur les 3 axes prévues au programme : soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers, créer une dynamique territoriale autour de la rénovation, soutenir le déploiement d'un service conseil aux petits locaux tertiaires privés. Caux Seine agglo poursuit son Programme d'Intérêt Général (PIG) pour accompagner les publics modestes dans leur projet de rénovation.

Objectifs

PCAET : Changer d'échelle dans la rénovation des logements et bâtiments du territoire, pour atteindre les objectifs de réduction de consommation du secteur
CITERGIE : Domaine 1. Planification - Axe 1.5. : Généraliser la rénovation thermique sur le territoire par un dispositif renforcé adossé à l'EIE
SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique.
Objectif 3. Gagner en attractivité résidentielle
SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 2. Développer une approche globale par la "qualité de vie", facteur d'attractivité pour les territoires
Axe 3. Améliorer la cadre de vie
Axe 4. Adapter l'habitat aux besoins des habitants
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie
PLH 2016-2021 : Axe 3, Améliorer les conditions de vie dans l'existant
Action n°16 : Continuer de soutenir et d'accompagner l'amlioration du parc privé
Action n°17 : Soutenir la rénovation énergétique des logements locatifs publics
Action n°18 : Prévenir l'évolution de copropriétés fragilisés

Mode opératoire

1. Réduire la consommation d'énergie liée d'énergie liée à l'habitat & aux bâtiments commerciaux
1.1 accompagner la préparation des travaux et la prise en charge du public
- pérenniser les dispositifs d'accompagnement aux particuliers (Espace FAIRE + PIG)
-animer un réseau d'acteurs (plateforme dédiée, module "formation action", café de la rénovation
- organisation de stages de formation par des entreprises labelisées pour les particuliers désireux de réaliser les travaux eux-mêmes
- suivi des travaux par un BE retenu par l'agglo
1.2. prise de contact avec les propriétaires des bâtiments les plus énergivores en adoptant une démarche pro-active
- renouvellement de la thermographie aérienne du territoire sur un périmètre à définir
- s'appuyer sur les maires pour la prise de contact (commerçants, batiments industriels, pourront être concernés)
- réalisation de diagnostics financièrement aidés
1.3 élargir l'accompagnement et critériser les aides pour des nouveaux publics (auto-renovation, vendeurs et futurs propriétaires) tout en maintenant les dispositifs existants
2. Suite à la réalisation du CADASTRE SOLAIRE (cf fiche EnR) identifier les cibles prioritaires sur le secteur défini, s'appuyer sur les maires pour la prise de contact, rapprocher propriétaie volontaires et entreprises spécialisées
- élargir la démarche aux opérations d'autoconsommation collective

Conditions de succès	Points vigilances / Incidences négatives

1. mise en œuvre thermographie aérienne 2. affecter les moyens humains & financiers nécessaires permettant d'accompagner les habitants/propriétaires sensibilisés par la thermographie, soutenir leur projet de rénovation thermique globale (Espace FAIRE + PIG) 3. renforcer les dispositis d'aides liées à la rénovation thermique sur le résidentiel (Etat/Anah, Région, Agglo, Partenaires financeurs associés) 4. mise en place d'une phase pilote et évaluation du pilote avant déploiement du plan massif (point de vigilance sur lacommunication/principe de différenciation de traitement sur un même territoire)	**Faire attention à l'origine des matériaux utilisés, s'orienter de préférence vers des matériaux à faible impact (biosourcés) et à forte efficacité énergétique** **S'assurer de la bonne gestion des déchets BTP issus de ce programme** **Le recyclage de ces déchets s'effectue en dehors du territoire et nécessite des trajets importants (augmentant la quantité d'émissions de GES)**

PILOTAGE		Maitre d'ouvrage / Partenaires	
Pilote action	**Coordinateur**		
Service Habitat : Rodolphe CELESTIN & Espace FAIRE : Romain HOYE Service habitat	Direction Transition Ecologique & Energétique Ma-LEROY & Gabbriel SABBAH	MO: Csa ANAH, ACTION LOGEMENT ADEME REGION ADIL EIE CSA (services habitat) CEFAP, CMA76 FFB	CAPEB Artisans ARPE Clic Maill'Age CCAS CMS Maison des Compétences

Coûts estimatifs sur 3 ans		Remarques sur chiffrage de l'action
Etude préalable :		**Espace FAIRE** : Co-financement apporté dans le cadre des dispositifs de CEE dans une logique de performance et de tarification à l'acte **PIG** : Co-financement avec l'ANAH et le Département
Fonctionnement :	708 720 €	
Investissement :	456 000 €	

Financements	Calendrier
Région : SARE ANAH : suivi-animation PIG Département : suivi-animation PIG	Phase 0 : 2020 : préfiguration des dispositifs d'accompagnement (Espace FAIRE + PIG) Phase 1 : 2021 : Déploiement des dispositifs Phase 2 : 2021-2023 élargissement pour massification (technique & financière)

Public ciblé	Co-bénéfices
Habitants de Caux Seine Agglo Artisans et acteurs de la filière bâtiment	- Préparer le territoire à l'augmentation significative de la facture énergétique. -Améliorer les conditions de vie des habitants. - Augmenter le pouvoir d'achat des particuliers. - Diminuer nos émissions de CO2.

Indicateurs de suivi	Indicateur de résultat
Nombre de personnes accompagnées	Nombre de logements rénovés Nombre de logements rénovés au niveau BBC GWh économisés Nombre d'actes SARE

Recommandations EES

- Inciter à aller plus loin que la rénovation classique, en intégrant le critère de rénovation BBC
- Si l'idée de l'utilisation d'un bus itinérant est adoptée, alors privilégier un choix de motorisation GNV ou électrique
- Orienter les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des travaux de rénovation
- Associer la Direction transition écologique et de l'innovation territoriale, pour apporter un regard sur la performance énergétique et écologique

Axe 1 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des logements et bâtiments

Action 1.2	**-Plan bâtiments durables**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation		Qualité de l'air	✔
	Réduction GES	✔	Sobriété/efficacité	✔	EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité		Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Les collectivités (EPCI & communes) disposent d'un patrimoine bâti conséquent. Il s'agit de réduire la consommation d'énergie et des émissions de CO2 des bâtiments publics communaux et intercommunaux par des actions de rénovations énergétiques, installation de systèmes plus performants et/ou la sobriété énergétiques. Ce plan sera élargi dans un second temps au tertiaire privé (entreprises) en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la trajectoire énergétique 100 % EnR d'ici 2040

Objectifs Croisés

SMART : Optimiser la gestion des équipements des bâtiments par la pose de capteurs et la supervision des données recueillies.
CITERGIE : axe 2.1 - diminuer les consommations énergétiques et générer une enveloppe d'économies pour financer la transition
SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique.
Objectif 3. Gagner en attractivité résidentielle
SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 2. Développer une approche globale par la "qualité de vie", facteur d'attractivité pour les territoires
Axe 3. Améliorer le cadre de vie
Axe 4. Adapter l'habitat aux besoins des habitants
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

Phase pilote : 1/ Recenser le patrimoine public communal et intercommunal (usage, superficie, consommations d'énergie, …);
2/ Identifier des bâtiments les plus énergivores conformément à la réglementation thermique en vigueur;
3/ Le lancement du projet pilote de 10 bâtiments publics (communaux et intercommunaux), audit énergétique suivi de travaux
Phase déploiement :4/ Convention avec la FNCCR - AMI SEQUOIA 2021/2022 (CSA/SDE76/BOLBEC/TERRES DE CAUX/RIVES EN SEINE/ARELAUNE EN SEIE/PJ2S/GRUCHET LE VALASSE/LILLEBONNE/YEBLERON/SIVOSS ST ANTOINE LA FORET/SIVOSS VATTEVILLE LA RUE
5/ Sensibiliser les Communes à la sobriété énergétique afin de réduire la consommation d'énergie.

Conditions de succès	**Points vigilances / Incidences négatives**
Le projet gagnera à être mutualisé avec les communes, qui possèdent également de nombreux bâtiments publics	**Le développement des EnR ne doit pas se faire en contradiction avec les codes paysagers du territoire** **Sur la gestion des déchets de travaux, sur la provenance des matériaux utilisés pour les rénovations et sur les choix de production d'énergie**

PILOTAGE		**Maitre d'ouvrage / Partenaires**
Pilote Action	**Coordinateur**	
Caux Seine agglo Direction de la transition écologique et de l'innovation territoriale – Carole FLEURIAL	Caux Seine agglo Direction de la transition écologique et de l'innovation territoriale	MO: Communes, ADEME, Région, ENEDIS, CD76…

Coûts estimatifs / Pilote		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :	- €	3 000€ par audit énergétique Fonctionnement : animation
Fonctionnement :	7 500 €	
Investissement :	36 000 €	

Financements à l'étude	**Calendrier**
Phase pilote : les études, les audits et les installations sont financés en partie par l'ADEME, la Région, le SDE76 … et les bénéficiaires. L'ADEME propose des aides financières à la réalisation d'audits énergétique de l'ordre de 60 % pour les Communes et de 30 % pour les EPCI ; la Région subventionne à hauteur de 200 euros/m² les travaux de réalisation. Le plafond éligible est de 40 % le montant du volet énergétique. Phase déploiement : les audits, les études, les SDI sont financés à hauteur de 50 % et les études de MO à hauteur de 30 % par la FNCCR (2021/2022)	Phase 0: 2019 recensement du patrimoine (réalisé) Phase 1: 2020 Pilote Audit Phase 2: 2021/2022 plan de déploiement : audits, SDI, travaux Phase 3 : 2023 - 2026 : suivi des travaux

Public ciblé	Co-bénéfices
Agents et élus de Caux Seine agglo et des communes	Réduction de la facture énergétique de la collectivité Exemplarité auprès des habitants et entreprises
Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**
- Nombre d'audits réalisés - Nombre de rénovations mises en œuvre - Budget cumulé dédié à la rénovation - Consommation électrique, chauffage et eau	Atteindre les objectifs énergétiques du scénario production EnR « Territoires 100 % » validé par les élus relatifs au service tertiaire publics. - GWh économisés sur l'ensemble du patrimoine recensé
Recommandations EES	
- Orienter les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des projets de rénovations - Associer la Direction transition écologique et de l'innovation territoriale, pour apporter un regard sur la performance énergétique et écologique	

Axe 2 : Accroître la production d'énergies renouvelables et l'usage des produits bio-sourcés

Diagnostic (année de référence 2014)

68% des énergies renouvelables proviennent de de la récupération de chaleur fatale et de l'incinération de déchets

8% des consommations énergétiques proviennent d'énergies renouvelables

22% proviennent du bois domestique

Aujourd'hui, la production d'énergie renouvelable du territoire reste très minoritaire (8% des consommations énergétiques) et dominée par la récupération de chaleur fatale et l'incinération de déchets qui représente 68% de la production locale d'énergies renouvelables. Avec l'augmentation prévue du prix des énergies carbonées associée à leur épuisement, la diversification du mix énergétique du territoire est un levier essentiel pour diminuer la facture énergétique du territoire et ainsi le rendre plus attractif.
Les énergies renouvelables permettent également de relocaliser des emplois (construction, maintenance, exploitation) et ainsi contribuer concrètement au développement économique durable du territoire.
Les matériaux bio-sourcés, comme le bois d'œuvre par exemple, sont aussi issus du territoire. Ils peuvent également, comme le bois, se substituer à des matériaux qui auraient une empreinte carbone plus forte. Cette approche est complémentaire au développement d'énergies renouvelables.

Objectifs prospectifs à l'horizon 2040

2040

100% des consommations énergétiques proviendront d'énergies renouvelables

x 3 la production d'énergies renouvelables locales

+ 460 GWh de production d'énergies renouvelables

Les actions doivent permettre d'orienter la trajectoire énergétique du territoire en vue de :
- Passer vers un mix 100% EnR
- Multiplier la production d'EnR par 3 d'ici 2040
- Décarboner le mix d'EnR

Pour cela, il sera nécessaire de :
- Consolider les filières d'énergie renouvelable existantes (biomasse, chaleur fatale…)
- Développer en priorité les EnR autre que la chaleur fatale (carbonée)
- Développer de nouvelles filières (méthanisation, solaire photovoltaïque et thermique, éolien, géothermie…)
- Promouvoir l'usage des produits biosourcés
- 5 actions sont envisagées pour l'axe 2

Objectifs opérationnels

D'ici 2030

x 1,5 la production d'énergie renouvelable

+ 38 GWh de solaire (photovoltaïque + thermique)

+ 0 GWh de chaleur fatale

+ 18 GWh de biogaz

+ 18 GWh de géothermie

+ 93 GWh de bois énergie

En termes d'intensité, cet axe doit permettre au territoire de diversifier le mix énergétique du territoire en vue de couvrir la totalité de ses besoins énergétiques par les énergies renouvelables. Des accompagnements spécifiques au développement de filières renouvelables seront donc nécessaires.

Facture énergétique

En étant moins dépendant des énergies fossiles et en diminuant les consommations énergétiques, la facture énergétique pour les ménages et acteurs économiques du secteur tertiaire ainsi que les organismes publics baissera de manière importante. Cette diminution de la facture énergétique du territoire est un levier de pouvoir d'achat et d'attractivité du territoire.

Axe 2 : Accroître la production d'énergies renouvelables et l'usage des produits bio-sourcés

Action 2.1	**Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des énergies renouvelables**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation		Qualité de l'air	✔
	Réduction GES		Sobriété/efficacité		EnR	✔
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité	✔	Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Le scénario « Territoires 100 % énergies renouvelables » (hors industrie) à l'horizon 2040 a été validé par les élus de Caux Seine agglo. In fine, il s'agit de produire autant d'énergie renouvelable (+691 GWh) que de consommations énergétiques (hors secteur industrie) à horizon 2040.

Objectifs croisés

PCAET :Mettre en place un plan permettant de mettre en œuvre concrètement les actions pour atteindre les 100% ENR hors industrie en 2040.
BIODIVERSITE : Concilier transition énergétique et transition écologique en prenant en compte les enjeux de biodiversité.
SMART: Assurer la convergence entre le schéma des EnR et la démarche Smart territoire
CITERGIE : axe 1.3 : 25 % des bâtiments agglo équipés en production EnR d'ici 2026
SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 2. Développer une approche globale par la "qualité de vie", facteur d'attractivité pour les territoires
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

1/ Elaborer une étude de préfiguration (de faisabilité). Il s'agit de vérifier la faisabilité du volet EnR du scénario « Territoires 100 % énergies renouvelables », à savoir :
- le potentiel du gisement et l'emplacement géographique pour la production du biogaz;
- les surfaces des toits, des friches … et le gisement solaire (exprimé en W/m²) pour la production de l'électricité et l'eau chaude sanitaire ;
- l'étude géothermique du territoire pour la mise en place de pompes à chaleurs ;
- le gisement du territoire en bois énergie ;
- la méthanisation
- le déploiement de l'éolien sur la base des études existantes

2/ Identifier les porteurs de projets pour la réalisation de cet objectif
3/ Etablir un plan d'actions (2022, 2025, 2030 et 2040) pour la production des EnR.

Le schéma directeur des énergies renouvelables comprendra en particulier 4 volets: le Plan méthanisation, le Plan bois énergie, le Plan solaire et le Plan éolien, détaillés dans les fiches suivantes

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**
Le schéma directeur devra faire le lien entre les différentes filières, et veiller à l'adéquation avec les besoins énergétiques du territoire. Pour faciliter l'acceptabilité des projets, la collectivité pourra se rapprocher de structures citoyennes de financement	**Ne pas développer les EnR au détriment des continuités écologiques, de la biodiversité ou des zones de protection/ d'inventaire de la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, ...)** **Le développement des EnR ne doit pas se faire au détriment de la qualité de la ressource forestière** **Le développement des EnR ne doit pas se faire en contradiction avec les codes paysagers du territoire** **Sur la gestion des déchets de travaux et sur la provenance des matériaux utilisés** **Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructure sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations)**

PILOTAGE		**Maitre d'ouvrage / Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine Développement Pilote : Marie-Annick LEROY (CSa) Co-pilote : Eglantine LERENDU (CSD)	Caux Seine agglo Direction de la transition écologique et de l'innovation territoriale – Marie-Annick LEROY	MO : EDF, SDE76, ENEDIS, GRDF, ENGIE, DDTM, Parc Naturel Régional, Collectivités forestières de Normandie, ENGIE Green, ADEME, Région, ORECAN, …

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :	60 000 €	Le coût d'étude de préfiguration est estimé ne prend pas en compte le coût du cadastre solaire mentioné sur la fiche action plan solaire Coût de mise en œuvre : en fonction du niveau d'intervention (accompagnement, appel à projet, co-financement, etc.) - évalué dans les
Fonctionnement :	- €	

Investissement :	- €	(accompagnement, appel à projet, co-financement, etc.) - évalué dans les plans
Financements à l'étude		**Calendrier**
		2020/2021 : Etude 2022/2026 : Mise en œuvre du plan d'actions
Public ciblé		**Co-bénéfices**
Ensemble des acteurs des différentes filières EnR		Economie locale, indépendance du territoire
Indicateurs de suivi		**Indicateur de résultat**
Réalisation de l'étude		Production d'EnR en GWh Nombre de projets EnR - Evolution de la part des EnR thermique dans les consommations du territoire - Evolution de la part des EnR électrique dans les consommations du territoire
Recommandations EES		
- Associer la Direction transition écologique et de l'innovation territoriale, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire		

Axe 2 : Accroître la production d'énergies renouvelables et l'usage des produits bio-sourcés

Action 2.2	**Plan méthanisation**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation		Qualité de l'air	
	Réduction GES		Sobriété/efficacité		EnR	✔
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité		Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Le territoire possède deux cibles pour développer la méthanisation : le secteur industriel et le secteur agricole. Au-delà des enjeux techniques et financiers, qui sont de plus en plus maitrisés, un des enjeux majeurs pour le développement de la filière méthanisation reste l'ancrage local des projets et la philosophie adoptée pour les penser et les mettre en œuvre.
L'action vise donc, non pas à apporter un appui technique ou financier supplémentaire par rapport aux aides existantes, mais à mettre en avant l'ancrage local des projets par un pilotage et une coordination adéquate, associant les parties prenantes du territoire et les citoyens.

Objectifs

PCAET: Produire du biogaz (injection dans le réseau ou cogénération) par des installations de méthanisation conformément aux objectifs visés dans le scénario « Territoires 100 % énergies renouvelables » de Caux Seine agglo validé par les élus. In fine, il s'agit de produire l'équivalent de 28 GWh de biogaz à l'horizon 2040.
SMART : Assurer la convergence avec les projets Smart Territoire (smart grid, écosysteme d'acteurs, collecte des données)
CITERGIE : axe 1.3 - stratégie énergétique du territoire & 2.2. produire et consommer de l'électricité renouvelable
SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
Objectif 2. Rester un bassin d'emploi
SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 2. Développer une approche globale par la "qualité de vie", facteur d'attractivité pour les territoires
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

0/ Capitaliser sur la démarche d'élaboration du schéma directeur Energies Renouvelables pour définir une stratégie opérationnelle "méthanisation", notamment sur l'étude SOLAGRO
1/ - Identifier et analyser les projets en cours et accompagner leurs développements en lien avec les objectifs « Territoire 100 % EnR »
- Etudier la constitution d'une flotte de bus dans le cadre du plan mobilité durable et son déploiement en soutien de cette filière (méthanisation) pour la station biogaz
- Cartographier les zones sur le potentiel de gisement restant pour faire émerger deux petites unités de production (Etude GRDF - AURH)
- Animer un collectif d'acteurs (agriculteurs, partenaires énergéticiens et institutionnels) pour la réalisation de ces unités : appuyer la création d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) pour :
  - Mettre en place une gouvernance permettant de porter des projets citoyens
  - Donner de la visibilité à la filière
  - Stimuler les projets citoyens

2/ Accompagner les futurs projets issus de la phase 1
• A la demande du SDE76, le bureau d'études SOLAGRO a réalisé une étude des gisements pour la réalisation d'unités de méthanisation. Etude complémentaire au diagnostic du potentiel de production EnR du PCAET.
• Le 11 avril 2018, l'ADEME et la Région Normandie ont lancé le Plan méthanisation, avec un certain nombre de dispositifs d'accompagnement et d'aides financières (programme d'animation pour promouvoir la méthanisation en Normandie, accompagner et sécuriser les projets ; une coordination des financements Région, ADEME, Europe et Agence du don en nature : aide financière à l'émergence des projets via des études de faisabilité et aide financière à l'investissement). -> un guide régional a été édité.

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**
La réussite de l'action passera par un portage politique spécifique et l'inclusion d'un maximum de parties prenantes locales.	**L'implantation des installations doivent éviter au maximum d'impacter le milieu naturel (zones humides, zones de protection ou couloirs écologiques) pour ne pas nuire à la biodiversité. Prévoir des mesures ERC (éviter, compenser et réduire) si l'installation est réalisée sur une zone naturelle.** **Sur l'origine de la biomasse alimentant le méthaniseur (ne pas accroitre l'exploitation forestière dans le seul but d'alimenter des méthaniseurs par exemple)** **Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructure sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations)**

Initiateur / Facilitateur		**Maitre d'ouvrage /Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	

Caux Seine agglo Direction de la transition écologique et de l'innovation territoriale – Marie-Annick LEROY	Caux Seine agglo Direction de la transition écologique et de l'innovation territoriale –Marie-Annick LEROY	MO : Energéticien DREAL, SDE76, GrDF, GRTgaz, agriculteurs, Chambre régionale d'agriculture de Normandie (CRAN), Noveatech, Biomasse Normandie

Coûts estimatifs HT		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :	- €	Pas de coût direct pour l'Agglo hors animation • Etude de potentiel de gisement pris en charge par le SDE76 (réalisée). Etude du potentiel - approvisionnement station Bio GNV (AURH - GRDF) • Soutien de la filière par un déploiement de flotte de bus GNV (à l'étude) • Cout d'animation pour l'émergence de deux petites unités (à étudier)
Fonctionnement :		
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	**Calendrier**
	Phase 1 : 2019 - 2021 - accompagnement/soutien aux 2 projets en cours d'unité de grande capacité Phase 2 : 2022 - 2023 - Evaluation et faire émerger de petites unités de méthanisation complémentaires
Public ciblé	**Co-bénéfices**
Agriculteurs, industries, citoyens	Economie locale, indépendance du territoire, pérennisation de l'activité agricole, garantie de revenus supplémentaires pour les agriculteurs
Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**
Nombre d'adhérent à la SCIC Nombre d'évènement de sensibilisation	Production de biogaz en GWh Nombre de projets de méthanisation Part des petits projets dans la production total de méthane

Recommandations EES

- Eviter au mieux les incidences négatives sur les milieux naturels et la qualité de vie humaine (impact sur la qualité de l'air et les odeurs) en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet
- Limiter les nuisances et les conflits d'usage (concertation avec les riverains)
- Si un impact est identifié alors définir des mesures ERC
- Associer la Direction transition écologique et de l'innovation territoriale, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire
- Valoriser des déchets organiques locaux (pour limiter les transports pour alimenter le(s) méthaniseur(s)).

Axe 2 : Accroître la production d'énergies renouvelables et l'usage des produits bio-sourcés

Action 2.3	**Plan bois-énergie**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	✔
	Réduction GES		Sobriété/efficacité		EnR	✔
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité	✔	Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

L'objectif est de quasiment tripler la production locale de bois-énergie d'ici 2040. Cette multiplication passera nécessairement par un appui spécifique à l'ensemble des étapes de la filière : de la production à la consommation en passant par la distribution. Elle devra prendre en compte les spécificités des multiples acteurs à chaque niveau de la filière. Elle devra également prendre en compte les enjeux sociaux et sanitaires associés, notamment au niveau de la création d'emplois locaux, des actions menées actuellement par les CCAS et des impacts du bois-énergie sur la qualité de l'air.

Objectifs

PCAET : Mettre en place un plan pour atteindre 365 GWh de production de bois-énergie en 2040 contre 113 GWh aujourd'hui, en prenant en compte les enjeux sociaux et sanitaires associés.
BIODIVERSITE : Préserver la multifonctionnalité des espaces forestiers par le développement d'une gestion durable des forêts pour atteindre une transition énergétique durable.
SMART : Assurer la convergence avec les projets Smart Territoire (smart grid, écosysteme d'acteurs, collecte des données)
CITERGIE : axe 1.3 stragégie énergétique du territoire & 2.2. produire et consommer de l'électricité renouvelable
SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
Objectif 2. Rester un bassin d'emploi
SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 2. Développer une approche globale par la "qualité de vie", facteur d'attractivité pour les territoires
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

Il s'agira, globalement de :
1/ Capitaliser sur la démarche d'élaboration du schéma directeur Energies Renouvelables pour définir une stratégie opérationnelle "bois-énergie"

Au niveau de la production, des synergies sont possibles avec les filières bois-bocages et bois d'œuvre. L'action pourra par ailleurs s'appuyer sur les étapes suivantes :
2/ Capitaliser sur les initiatives en cours pour structurer la production locale (label bois bocage géré durablement..),
3/ Définir un accompagnement dédié pour les propriétaires privés et les agriculteurs en s'appuyant sur les retours d'expérience de projets en cours
4/ Etudier la nécessité de mettre en place une plateforme intermédiaire pour la distribution du bois local

Au niveau de la consommation, il s'agira de mobiliser les consommateurs collectifs et les consommateurs particuliers, à travers notamment :
5/ Promouvoir le bois énergie auprès des acteurs publics (collectivité, hôpitaux...), en passant notamment par une réflexion sur l'intégration de clauses spécifiques dans les marchés publics
6/ Appuyer le développement de réseaux ou micro-réseaux de chaleur urbains pour stimuler la demande locale
7/ Promouvoir la valorisation des déchets ligneux
8/ Consolider le rôle social de la filière, en l'utilisant comme un moyen de lutte contre la précarité énergétique
9/ Sensibiliser sur les bons usages du bois-énergie, pour éviter les émissions de particules (PM10, PM2.5) qui impactent la qualité de l'air et la santé des citoyens.

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**

La réussite de cette action nécessitera une attention particulière à la question de la qualité de l'air, avec la mise en place d'installations de qualité. Des installations de type foyer ouvert, en plus d'être moins performantes énergétiquement, peuvent en effet générer un dégradation importante de la qualité de l'air en période de chauffe, avec notamment des émissions importantes de particules fines.	**L'exploitation forestière sur le territoire ne doit pas nuire à la biodiversité et aux continuités écologiques** **L'exploitation forestière ne doit pas nuire à la pérennité de la ressource forestière sur le territoire** **L'arbre et la forêt améliore la résilience du territoire, la surexploitation forestière ne doit pas aller en contradiction avec l'adaptation au changement climatique de la collectivité** **L'exploitation forestière ne doit pas entrainer un changement d'affectation des sols pour ne pas diminuer la capacité de séquestration du territoire** **Sur les installations mises en place et leur efficacité énergétique (éviter les émissions particules fines avec des filtres à particules par exemple)** **Sur les éventuelles incidences négatives si l'approvisionnement du bois-énergie se fait à l'extérieur du territoire.**

PILOTAGE		**Maitre d'ouvrage / Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine agglo - Bois énergie Marie-Annick LEROY, Biodiversité /environnement : Elodie TRUBLARD	Marie-Annick LEROY	Etude du potentiel : PARC REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE - ET BIOMASSE NORMANDIE ADEME, SDE76, Région, Chambre d'agriculture, Naturaulin, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande , Biomasse Normandie, Collectivités, interprofessions,

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :	- €	80 000€ sur la durée du PCAET pour sensibiliser, mobiliser et appuyer financièrement certaines initiatives
Fonctionnement :	80 000 €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	**Calendrier**
	Phase 0 : 2019/ 2020 : définir la stratégie opérationnelle bois à l'issue du schéma directeur des énergies, accompagner les initiatives en cours pour structurer une production locale, conduire une réflexion sur la charte forestière Phase 1 : 2021/ 2026 promouvoir le bois énergie et sensibiliser au bonne usage du bois énergie pour éviter les particules fines

Public ciblé	**Co-bénéfices**
Agriculteurs, producteurs de bois, propriétaires privés, distributeurs, collectivités, citoyens,	Economie locale, indépendance du territoire, santé, précarité énergétique

Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**
Nombre d'actions de sensibilisation par an. Taux de possession en équipement de chauffage utilisant le bois énergie (chaudière à bois, poêle à buche …) - Part de bois certifié durable pour l'approvisionnement des chaufferies et des réseaux de chaleur	Production de bois-énergie en GWh Emissions de particules issues du secteur résidentiel

Recommandations EES

- Eviter d'externaliser les incidences négatives en privilégiant le bois local tout en préservant l'équilibre de la ressource sur le territoire
- Si la production de bois est extérieure au territoire, alors favoriser le bois certifié durable, et le bois issu de forêts gérées durablement
- Etudier les impacts potentiels sur la biodiversité si l'approvisionnement se fait sur le territoire.

Axe 2 : Accroître la production d'énergies renouvelables et l'usage des produits bio-sourcés

Action 2.4	Elaborer et mettre en œuvre un plan solaire

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	
	Réduction GES		Sobriété/efficacité		EnR	✔
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité	✔	Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Dans le cadre de son Schéma directeur des énergies renouvelables, Caux Seine Agglo souhaite développer la filière solaire (photovoltaïque et thermique), que ce soit sur des centrales au sol (sur des friches industrielles et sites pollués notamment), en toiture (industries, surfaces tertiaires, bâtiments agricoles, logements), ou en ombrières de parking

Objectifs

PCAET : Mettre en place un plan pour atteindre 97 GWh de production solaire en 2040 contre 2 GWh aujourd'hui
BIODIVERSITE : Prendre en compte les enjeux de biodiversité en limitant le changement d'affectation des terres et en privilégiant l'installation sur le bâti.
SMART : Assurer la convergence avec les projets Smart Territoire (smart grid, écosysteme d'acteurs, collecte des données)
CITERGIE : axe 1.3 stratgie énergétique du territoire & 2.2. produire et consommer de l'électricité renouvelable
SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 2. Développer une approche globale par la "qualité de vie", facteur d'attractivité pour les territoires
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

1/ Capitaliser sur la démarche d'élaboration du schéma directeur Energies Renouvelables pour définir une stratégie opérationnelle sur la filière solaire
2/ Soutenir la mise en place d'un cadastre solaire à l'échelle départementale, sous la forme d'une plateforme dynamique accessible à tous les habitants, leur permettant d'estimer le potentiel photovoltaïque de leur toiture, et les investissements associés, ainsi que les aides disponibles et les artisans locaux agréés pour cette installation. Cette plateforme pourrait être liée à la plateforme de rénovation énergétique.
3/ S'appuyer sur l'étude ADEME localisant les sites potentiels pour le développement de centrales solaire au sol, chiffrer les investissements, et démarcher les propriétaires
4/ Utiliser les services du SDE 76 pour mener des études d'opportunité de mise en place d'installations photovoltaïques sur les bâtiments publics, puis pour réaliser la maîtrise d'ouvrage.

BIODIVERSITE : Limiter l'artificialisation et la fragmentation des habitats naturels en privilégiant l'installation sur le bâti.
SMART : Assurer la convergence avec les projets Smart Territoire (smart grid, écosysteme d'acteurs, collecte des données)

Conditions de succès	Points de vigilance / Incidences négatives
Cette action doit être menée en lien avec les actions de rénovation, tant au niveau des logements que du patrimoine public, pour profiter de ces actions de rénovation pour évaluer l'opportunité de mettre en place des installations solaires.	**Le développement des EnR ne doit pas se faire en contradiction avec les codes paysagers du territoire, ni engendrer un changement d'affectation des sols qui se ferait au détriment de l'activité agricole ou des milieux naturels.** **Sur la gestion des déchets de travaux et sur la provenance des matériaux utilisés** **Ne pas développer le solaire au sol au détriment des continuités écologiques, de la biodiversité ou des zones de protection/ d'inventaire de la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, ...). Prévoir des mesures ERC si les projets sont réalisés sur des zones naturelles et/ou s'ils ont un impact négatif sur des espèces protégées.** **Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructure au sol sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations)**

PILOTAGE		Maitre d'ouvrage / Partenaires
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine agglo : Marie-Annick LEROY	Ma-LEROY	MO : cSa SDE 76, ADEME, Communes,

Coûts estimatifs		Remarques sur chiffrage de l'action
Etude préalable :	- €	
Fonctionnement :	80 000 €	Le coût d'étude de préfiguration est estimé entre 20.000 et 25.000 euros TTC (action 2.1)

Investissement :	- €	TTC (action 2.1) Coût de mise en œuvre : en fonction du niveau d'intervention (accompagnement, appel à projet, co-financement, etc.)

Financements à l'étude	**Calendrier**
	Phase 0 : 2022 lancement du cadastre solaire avec le SDE 76 Phase 1 : 2023 / 2026 Déploiement en fonction du niveau d'intervention retenu
Public ciblé	**Co-bénéfices**
Industriels, gestionnaires de surfaces tertiaires, habitants, communes	Economie locale, indépendance du territoire
Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**
Nombre de propriétaires démarchés pour les centrales au sol Nombre de visites du cadastre solaire Nombre de bâtiments audités par le SDE76	Production photovoltaïque ou thermique (ECS) en GWh - Puissance solaire installée sur le territoire (Wc) - Production d'énergie solaire (thermique et électrique) sur le territoire (MWh)

Recommandations EES

- Eviter au mieux les incidences négatives sur les milieux naturels et la qualité de vie humaine en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet ;
- Favoriser les installations solaires sur les toitures,
- Eviter les installations solaires sur les terres agricoles (selon la valeur agronomique des sols)
- Si un impact est identifié alors définir des mesures ERC
- Associer la Direction transition écologique et de l'innovation territoriale, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire

Axe 2 : Accroître la production d'énergies renouvelables et l'usage des produits bio-sourcés

Action 2.5	**Plan éolien**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation		Qualité de l'air	
	Réduction GES	✔	Sobriété/efficacité		EnR	✔
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité	✔	Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Dans le cadre de son Schéma directeur des énergies renouvelables, Caux Seine Agglo souhaite développer la filière éolienne, pour produire 75 GWh d'énergie éolienne en 2040. L'agglomération souhaite garder la maîtrise du développement de l'éolien sans le laisser aux mains des développeurs de projets. 4 éoliennes sont en projet sur la commune de Bolbec, et 7 autres pourraient voir le jour sur le même parc.

Objectifs

PCAET : Mettre en place un plan pour atteindre 75 GWh de production éolienne soit l'équivalent de 4 parcs éoliens (16 éoliennes) en 2040.
BIODIVERSITE : Prendre en compte les enjeux de biodiversité (notamment faune volante) en excluant l'installation d'éoliennes à proximité des zones protégées.
SMART : Assurer la convergence avec les projets Smart Territoire (smart grid, écosysteme d'acteurs, collecte des données)
CITERGIE : axe 1.3 stratégie énergétiique du territoire & 2.2. produire et consommer de l'électricité renouvelable
SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 2. Développer une approche globale par la "qualité de vie", facteur d'attractivité pour les territoires
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

Il s'agit pour la collectivité de :
1/ Réaliser une étude indépendante des sites potentiellement intéressants pour y développer des projets éoliens
2/ Planifier, en lien avec les communes, les secteurs retenus
3/ Impliquer les habitants dans la démarche, notamment par le financement participatif, pour donner un ancrage local aux projets

Conditions de succès	**Poins de vigilance / Incidences négatives**
Les projets éoliens peuvent rencontrer des diffcultés d'acceptation de la part des habitants et associations d'opposants. Il s'agit pour la collectivité d'avoir la maîtrise de développement, pour en montrer la plus-value, et pour donner un ancrage local aux projets, avec des retombées visibles pour les habitants.	**Le développement des EnR ne doit pas se faire en contradiction avec les codes paysagers du territoire** **Sur la gestion des déchets de travaux et sur la provenance des matériaux utilisés** **Ne pas développer les parcs éoliens au détriment des continuités écologiques (axes migrateurs par exemple), de la biodiversité ou des zones de protection/ d'inventaire de la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, ...), et prévoir des mesures ERC si les projets sont réalisés sur des zones naturelles et/ou s'ils ont un impact négatif sur des espèces protégées.** **Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructure sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations)**

PILOTAGE		**Maitre d'ouvrage / Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine agglo : Marie-Annick LEROY/ Co-pilote : Eglantine LERENDU	Ma-LEROY	MO : Energéticiens, collectifs citoyens SDE76, Communes, Parc Naturel Régional, Chambre d'agriculture

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :	- €	Le coût d'étude de préfiguration est intégré au Schéma Directeur des EnR, PAS DE COUTS DIRECTS POUR L'AGGLO sur le volet investissements ou selon le niveau d'intervention souhaité
Fonctionnement :		
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	**Calendrier**

CSA et Appel à Projets FNCCR SDE Partenaire énergéticien	Phase 0 : 2019/ 2020 / Définition d'une stratégie à l'issue du schéma directeur des énergies Phase 1 : 2021: 2026 mise du plan en fonction du niveau d'intervention (accompagnement, appel à projets, co-financement, etc..)
Public ciblé	**Co-bénéfices**
Agriculteurs, maires, citoyens	Economie locale, indépendance du territoire, pérennisation de l'activité agricole, revenus générés pour la collectivité
Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**
Etude réalisée Nombre de secteurs retenus	Nombre de parcs éoliens et production d'électricité en GWh
Recommandations EES	
- Eviter au mieux les incidences négatives sur les milieux naturels et la qualité de vie humaine (nuisance sonore et visuelle) en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet ; - Rendre les projets acceptables en organisant des concertations citoyennes - Si un impact est identifié alors définir des mesures ERC - Associer la Direction transition écologique et de l'innovation territoriale, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire	

Axe 3 : Favoriser une mobilité durable et décarbonée

Diagnostic (année de référence 2014)

Répartition des parts modales des actifs travaillant dans leur commune de résidence

63%

3%

1%

18%

8% des consommations énergétiques du territoire

7% des émissions de gaz à effet de serre

Les déplacements de personnes travaillant dans leur commune de résidence sont principalement basés sur des trajets en voiture, suivi de la marche à pied. La part de la voiture dépasse les 90% pour les actifs travaillant en dehors de la commune de résidence, avec un potentiel de report vers d'auitres modes très important.

Objectifs prospectifs à l'horizon 2040

Consommations énergétiques — 2040 — *Emissions de gaz à effet de serre*

- 31% des consommations énergétiques

- 39% des émissions de gaz à effet de serre

Les actions doivent permettre d'orienter la trajectoire énergétique du territoire en vue de réduire les consommations énergétiques du transport de 31% d'ici 2040.

Les enjeux consistent donc à essayer d'éviter des déplacements (télétravail...), à mettre en commun des déplacements (transports en communs, co-voiturage...), à développer des modes de combustions alternatifs (gaz, hydrogène) et à stimuler les mobilités actives (vélo, marche à pied...).
Il s'agit donc de :

- Réduire les déplacements
- Développer les mobilités douces et partagées
- Réduire les concentration de NOx et CO2 liées au transport

Objectifs opérationnels

100% de flotte "bus propres" d'ici 2025

Résorber la continuité cyclable / piétonne

Pour décarboner la mobilité, cette axe prévoit plusieurs action encourageant les mobilité douces et les véhicules alternatifs. Cet axe se base sur des actions complémentaires de sensibilisation et d'appuis au développement d'infrastructures (pistes cyclables, plans de mobilité...)

4 actions sont prévues dans cet axe

Facture énergétique

En 2040 par rapport à 2014

- 72% sur le coût de la facture énergétique

26 millions d'euros de facture énergétique en moins pour les ménages et entreprises du territoire

En diminuant les distances parcourues et en diversifiant les modes de transports (transports collectifs, modes doux…), la facture énergétique du territoire diminue de 26 millions d'Euros en 2040 par rapport à 2014. Cette diminution de 72% de la facture énergétique est à la fois un levier de pouvoir d'achat pour les ménages et un élément d'attractivité supplémentaire des acteurs économiques.

Axe 3 : Favoriser une mobilité durable et décarbonée

Action 3.1	**Plan vélo**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	✔
	Réduction GES	✔	Sobriété/efficacité	✔	EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité		Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Le secteur des transports constitue le premier secteur de consommation énergétique de Caux Seine Agglomération qui vise à réduire cette consommation de 25% d'ici 2040 grâce à une transition vers une mobilité douce et durable. Le territoire offre de nombreuses opportunités pour le développement de projets en faveur de cette transition.

Objectifs

PCAET : Développer le réseau de mobilité douce au sein du territoire via l'élaboration d'un plan vélo, et mettre en cohérence globale les aménagements existants
SMART TERRITOIRE : Assurer la convergence avec les projets Smart Territoire (écosysteme d'acteurs, capteurs, collecte des données de flux)
CITERGIE : axe 4.3 développer l'usage du vélo sur le territoire
SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
Objectif 3. Gagner en attractivité résidentielle
SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 2. Développer une approche globale par la "qualité de vie", facteur d'attractivité pour les territoires
Axe 3. Améliorer le cadre de vie
Axe 5. Améliorer l'offre de mobilité et créer les conditions d'une intermodalité efficace
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

PCAET:
1) Réaliser le schéma directeur cyclable : définir comment améliorer et développer les liaisons intercommunales, relier les principaux pôles générateurs de déplacement, augmenter la part modale du vélo, réfléchir à une politique de stationnement, étudier les intermodalités (bus, piétons, vélo, ...)
2) Soutenir l'usage du vélo par l'émergence de services : soutenir le développement d'une économie du vélo en lien avec l'économie sociale et solidaire, développer la pratique du vélo, vélo partage, vélo écoles, organiser des ateliers d'autoréparation des vélos
3) Résorber la continuité piétonne/vélo des communes
4) Sensibiliser les élus communaux (tronçons dans les PLUI et réalisation des travaux)
5) Relier la Seine à la mer grâce à deux axes : Lillebonne-Bréauté-Etretat-Fécamp et Saint-Wandrille-Yvetot-Veulettes-sur-mer
6) Animer et communiquer autour du vélo : substituer la 2e ou 3e voiture d'un ménage par le vélo, générer l'apprentissage précoce et la pratique de la mobilité à vélo, améliorer l'image du vélo et la crédibiliser comme un moyen de transport quotidien, mettre en place une charte d'aménagement avec les communes
SMART TERRITOIRE:
- Une bonne compréhension des flux à l'échelle du territoire grâce aux outils numériques ;
- La mise en place d'une solution smart et adaptée aux spécificités du territoire ;
- Une intégration, dès le début de la conception du plan et pendant l'ensemble du process, de la gestion de données pour optimiser sa mise en œuvre ;
- Une intégration de ce nouveau mode de mobilité dans les plateformes existantes (Projet Barnabe, Maas Régional, plateforme multi-services…);
- Une concertation avec les différents acteurs du territoires (habitants, acteurs économiques) pour définir une solution attractive.

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**
Sensibilisation du grand public et du jeune public **Intégration au sein des PLUI**	**Les aménagements générés par le développement des pistes cyclables ou d'autres infrastructures de transport peuvent nuire aux continuités écologiques et à la biodiversité** **Les travaux nécessaires pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau)** **Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructure de transport sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations) ou sur des zones protégées**

PILOTAGE	**Maitre d'ouvrage / Partenaires**

Pilote action	Coordinateur	Maître d'ouvrage / Partenaires
-Pôle mobilités, accompagnement et prévention - Florent Vezier (Services au velo) -Direction TE : Aurélie SAINSAULIEU (Schéma et amenagements)	Caux Seine Agglo - Direction Transition Ecologique et Innovation - Aurélie SAINSAULIEU	MO: Caux Seine agglo, Communes, Département Acteurs concertation : CODEV, DDTM, Departement, EPCI voisines

Coûts estimatifs		Remarques sur chiffrage de l'action
Etude préalable :	80 000 €	AGGLO lauréat Vélo & Territoire en 2019 DREAL - laureat continuités cyclables 2020 - *Plan d'investissement aménagements à valider sur 10-15 ans,
Fonctionnement :	46 800 €	
Investissement en cours :	320 000 €	
Amenagements *:	17 000 000 €	

Financements	Calendrier
Financement ADEME validé : - Réalisation schéma directeur = 42 000 - Services au vélo = 27 300 Financement DREAL AAP continuités cyclables Piste Gruchet : 146 000 et DETR = 115 000 Financement des amenagements du schema : Continuités cyclables, plan velo, DSIL, DETR	Phase 0 : 2019 - CCTP réalisation du schéma directeur et Financement et validation du budget pour 2020 (Nov. 2019) Phase 1 : 2020/2021 - Etude Schema - validation Sept 2021 Phase 2 : 2022-2035 - Amenagement des pistes cyclables et des nouveaux services - 2021 :Service Prêt/location velo inclusif - garage social - Eté 2021 : Service Location velo Office du tourisme - 2021 : Achat VAE pour location grand public et mise en service 2022

Public ciblé	Co-bénéfices
Tous publics : trajets domicile-travail, ZAE, Centre bourg, Pôles d'activités, Loisirs et tourisme	- Répondre aux enjeux énergétiques (baisse GES, amélioration de la qualité de l'air) - Répondre aux enjeux économiques (cout du carburant, insertion sociale, emploi, accès ZA) - Répondre aux enjeux de santé (Obesité, cardio)

Indicateurs de suivi	Indicateur de résultat
- Evaluation de la fréquentation pistes - Observation des pratiques Moyens: capteurs, sondage	Impact écologique (GES, qualité de l'air) - Nombre de Km aménagés en piste cyclable - Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NOx, PM2.5 et PM10) - Réduction des émissions de GES du secteur des transports

Recommandations EES

- Intégrer des études d'impact lors de l'élaboration des projets nécessitant des aménagements
- Eviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols en privilégiant des pistes cyclables en sable stabilisé ou en stabilisé renforcer aux liants hydrauliques par exemple
- Si un impact est identifié alors définir des mesures ERC
- Associer la Direction transition écologique et de l'innovation territoriale, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire

Axe 3 : Favoriser une mobilité durable et décarbonée

Action 3.2	Mobilité hydrogène

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation		Qualité de l'air	✔
	Réduction GES		Sobriété/efficacité		EnR	✔
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité		Smart Territoire	
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Dans le cadre de la réduction des consommations énergétiques liées au transport sur le territoire, le développement de l'hydrogène offre une grande opportunité, soutenu par le projet H2V (installation d'une usine de production d'hydrogène par l'électrolyse de l'eau) à l'étude sur le territoire. L'Europe et la Région accompagne les territoires dans le développement de la mobilité hydrogène au travers du dispositif EashyMob porté par la Région Normandie.

Objectifs

'PCAET : Amorcer la mobilité hydrogène sur le territoire (station d'amorçage et constitution d'une première flotte de véhicules professionnels H_2) dans le cadre du programme régional EAS-HyMob
CITERGIE : axe 4.4 Mobilité hydrogène - GNV
SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 2. Développer une approche globale par la "qualité de vie", facteur d'attractivité pour les territoires
Axe 5. Améliorer l'offre de mobilité et créer les conditions d'une intermodalité efficace
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

1) Installer une station d'amorçage : définir le lieu d'accueil de la station en veillant à la cohérence avec le schéma régional visant à relier les principaux pôles générateurs de déplacements, définir la capacité à être délivré par la station, lancer les marchés pour l'acquisition de la station et l'exploitation, réaliser un suivi de l'exploitation
2) Déployer une première flotte de véhicules hydrogènes : sensibiliser les entreprises et les collectivités, accompagner les acteurs dans la démarche d'acquisition d'un véhicule hydrogène
3) Animer et communiquer sur la mobilité hydrogène: amorcer une campagne de communication en direction des entreprises, collectivités et particuliers
4) Etudier et intégrer le projet H2V : volonté de délivrer de l'hydrogène sur une prochaine station service de Port-Jérôme
5) Etudier le projet de vélo hydrogène

• Usages possibles de l'hydrogène : stockage (sous forme de gaz par électrolyse de l'eau), électricité (pile à combustible), gaz vert (injection dans les réseaux), captage de CO2 (méthanation)
• Plan de déploiement de l'hydrogène présenté par le ministre de la transition écologique et solidaire en 2018

Conditions de succès	Points de vigilance / Incidences négatives
- Soutien du plan par le plan de déploiement de l'hydrogène présenté par le ministre de la transition écologique et solidaire en 2018 **- Etude et exploitation des différents usages de l'hydrogène : stockage (sous forme de gaz par électrolyse), électricité (pile à combustible), gaz vert (injection dans le réseau), captage de CO_2 (méthanisation)**	**risques engendrés par cette nouvelle forme de mobilité**

PILOTAGE		Maitre d'ouvrage / Partenaires
Pilote action	**Coordinateur**	
Direction de l'Aménagement - Antoine BIGON Pôle mobilités, accompagnement et prévention - Florent VEZIER	Caux Seine Agglo - Direction Transition écologique et de l'innovation territoriale - Marie-Annick LEROY	MO :Cabinet Darmon Consultant - Europe - SYMBIO - Entreprises - Région - Communes

Coûts		Remarques sur chiffrage de l'action
Etude préalable :	- €	INVEST déjà financée en 2019 avec une subvention Europe /Région de 274 050 durée d'exploitation de 2 ans - budget pour 2020 : 63 848
Fonctionnement :	306 502 €	
Investissement :	596 755 €	

Financements à l'étude	Calendrier
Subvention travaux & acquisition de la station et subvention d'acquisition de 2 véhicules ZE pour 40 000 €	- Validation politique et budgétaire (janv 2019) - Lancement des marchés (1er semestre 2019) - Recensement de l'intérêt des acteurs pour l'acquisition d'un véhicule hydrogène (1er semestre 2019) - Constitution des dossiers de demande de subvention (juin/sept 2019) - Travaux pour une station d'amorçage pilote (sept / décembre 2019) et ouverture de la station aprés levée des non conformités - Bilan sur l'hydrogène et intégration dans le renouvellement de la DSP (2022)
Public ciblé	**Co-bénéfices**
Entreprises, collectivités et particuliers	- Répondre aux enjeux énergétiques (baisse des GES, amélioration de la qualité de l'air) - Répondre aux enjeux économiques (cout du carburant, insertion sociale, emploi, accès ZA)
Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**
- Ouverture de la station - Nombre de véhicules Moyen : statistiques de fréquentation de la station	- Quantité d'hydrogène servi en station (GWh) - Impact GES estimé (en comparaison à un mix essence/diesel) - Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NOx, PM2.5 et PM10) - Réduction des émissions de GES du secteur des transports
Recommandations EES	
- Associer la Direction transition écologique et de l'innovation territoriale, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire	

Axe 3 : Favoriser une mobilité durable et décarbonée

Action 3.3	Conversion énergétique du matériel roulant (BUS)

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation		Qualité de l'air	✔
	Réduction GES	✔	Sobriété/efficacité		EnR	✔
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité		Smart Territoire	
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Le secteur des transports constitue le premier secteur de consommation énergétique de Caux Seine Agglomération qui vise à réduire cette consommation de 25% d'ici 2040 grâce à une transition vers une mobilité douce et durable. Le territoire offre de nombreuses opportunités pour le développement de projets en faveur de cette transition.

Objectifs

PCAET : Renouveller les flottes de bus de la collectivité par des énergies propres en alternative au diesel afin de réduire les émissions de CO2
CITERGIE : axe 4.1 - Organisation de la compétence mobilité
SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 2. Développer une approche globale par la "qualité de vie", facteur d'attractivité pour les territoires
Axe 5. Améliorer l'offre de mobilité et créer les conditions d'une intermodalité efficace
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

1) Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), dioxyde de carbone (CO_2) et oxydes d'azotes (NOx) :
- trouver des nouvelles alternatives au thermique (essence et diesel) : GNV, hybride, biocarburant, électrique, hydrogène.
- intégrer les contraintes légales : l'article 337 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) impose aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) de renouveler leur flotte avec des « bus propres » à hauteur de 50 % en 2020, et 100 % en 2025
- étudier les opportunités : développement d'une filière énergétique de l'hydrogène sur le territoire

2) Imposer un pourcentage de renouvellement du parc de la nouvelle DSP transport :
- mettre en place le mode de financement et d'exploitation
- lisser l'investissement du matériel roulant sur la durée du contrat (subvention annuelle à l'exploitation et externalisation du processus d'achat ainsi que du risque financier et technique)

Conditions de succès	Points de vigilance / Incidences négatives
Subventions des collectivités et de l'Etat	**Le traitement des déchets des véhicules électriques, les batteries, peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnements (plomb, lithium, cobalt)**

PILOTAGE		Maitre d'ouvrage / Partenaires
Pilote action	**Coordinateur**	
Pôle mobilité, accompagnement et prévention : Pascal SEYER Service mobilité : Florent VEZIER	MA LEROY	MO Etude : Cabinet Darmon consultant Futur exploitant de la DSP transport après le contrat de la SEMop Caux Seine mobilité (2019-2022)

coûts estimatifs		Remarques sur chiffrage de l'action
Etude préalable :	73 000 €	Investissement porté par l'opérateur et couvert par la collectivité à travers la subvention d'équilibre - budget pouvant aller de 350000 à 900000€ par bus selon le choix énergétique retenu.
Fonctionnement :		
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	Calendrier
En fonction des résultats de la consultation	Phase 1 : avil 2020 - lancement marché d'études AMO Phase 2 : mars-dec 2021 - Consultation Phase 3 : sept 2022/ 31 aout 2030 - gestion et exploitation du service public de transports de Csa,

Public ciblé	Co-bénéfices
Habitants et visiteurs de Caux Seine Agglo	- Réponse aux enjeux énergétiques (baisse des ES, amélioration de la qualité de l'air) - Réponse aux enjeux économiques (cout du carburant, insertion sociale, emploi, accès ZA) - Image de la collectivité

Indicateurs de suivi	Indicateur de résultat

Nombre de véhicules propres à intégrer au contrat de la future DSP Moyen: rédaction du cahier des charges (2021) et prochaine DSP transport (09/2022)	- Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NOx, PM2.5 et PM10) - Réduction des émissions de GES du secteur des transport
Recommandations EES	
- Approvisionner énergétiquement les véhicules électriques depuis des sources renouvelables issues du territoire, pour se substituer à l'énergie d'origine nucléaire	

Axe 3 : Favoriser une mobilité durable et décarbonée

Action 3.4	**Mobilité innovante et co-voiturage**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation		Qualité de l'air	✔
	Réduction GES	✔	Sobriété/efficacité	✔	EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité		Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Le secteur des transports constitue le premier secteur de consommation énergétique de Caux Seine Agglomération qui vise à réduire cette consommation de 25% d'ici 2040 grâce à une transition vers une mobilité douce et durable. Le caractère rural du territoire constitue un défi dans la réduction de la mobilité individuelle, des solutions adaptées aux spécificités du territoire doivent être considérées.

Objectifs

PCAET : Faire de la voiture individuelle un moyen de transport public afin de diminuer le nombre de véhicules sur les routes en offrant davantage de mobilité aux habitants en territoire peu dense
SMART TERRITOIRE: intégrer au sein d'une plateforme numérique toutes les offres de transports existantes sur le territoire (publiques comme privées), ainsi que les offres en projet (transport à la demande, co-voiturage, navette autonome), les services liés au Plan Vélo et les projets divers portés par les communes par agrégation progressive.

CITERGIE : axe 4.1

SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
Objectif 3 : Gagner en attractivité résidentielle

SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 2. Développer une approche globale par la "qualité de vie", facteur d'attractivité pour les territoires
Axe 5. Améliorer l'offre de mobilité et créer les conditions d'une intermodalité efficace
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

1) Développer la pratique du covoiturage afin de réduire les émissions de CO_2 en augmentant le nombre de personnes par véhicule :
- contractualiser avec Karos
- déployer une nouvelle offre de transport adaptée aux attentes des administrés en répondant à 2 objectifs : desservir qualitativement des zones peu denses et reculées sur un territoire de 574 km² et améliorer l'accès des zones d'activités en réduisant l'autosolisme

2) Etude de faisabilité sur la réouverture au trafic voyageur de la ligne Bréauté – Beuzeville / Notre Dame de Gravenchon, grâce à une nouvelle offre de transport par un train léger automne sur rail fonctionnant à l'hydrogène et l'éclectique
3) Mettre en place un service d'accompagnement et communiquer à propos de la concordance des transports à venir (bus/train) (Conseillere en mobilité)
4) Augmenter le nombre d'aires de covoiturage
5) Réaliser la liaison avec le transport à la demande

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**
Coût de l'offre Karos et subvention disponible **Communication autour des offres mises en place**	**Concernant la construction des aires de covoiturage, elles ne doivent pas être un obstacle à la biodiversité ou aux continuités écologiques et ne doivent pas être construites sur des zones d'inventaires ou protégées, des mesures ERC devront être mises en place si les aménagements se font sur des zones naturelles**

PILOTAGE		**Maitre d'ouvrage / Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
Pôle mobilité, accompagnement et prévention : Pascal SEYER Servie mobilité : Florent VEZIER	Caux Seine agglo Direction de la transition écologique et de l'innovation territoriale	- Karos - Transdev - Entreprises (AEPJR) - Région - EXID / XTIA - caisse des dépôts et consignations

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :	Etude de faisabilité Taxi rail : 85 000 €	40 000€ offre de Karos territoire (en fonction des trajets effectués) Investissement: -Panneaux : 3000€
Fonctionnement :		

Investissement :		-Aménagement : 5000€/place -Aménagement entrée parking : 3000€
Financements à l'étude		**Calendrier**
Taxi rail:Cofinancement de l'étude de faisabilité avec la Région Normandie et la Caisse des dépôts		- présentation de l'offre Karos territoire à lAEPJR (octobre 2019) - rencontre avec les RH des industries de PORT JEROME (octobre 2019) - délibération au conseil communautaire (2e semestre 2019) - déploiement (janvier 2020) - rédaction d'un CCTP pour l'étude de faisabilité de la navette autonome (2020-2021) Taxirail : Semestre 2 2021 - Lancement d'une étude de faisabilité et d' une convention pour un groupement de commande avec la Région Normandie
Public ciblé		**Co-bénéfices**
Déplacement professionnels, de courte distance et de tourisme		- Répondre aux enjeux énergétiques (baisse des ES, amélioration de la qualité de l'air) - Répondre aux enjeux économiques (cout du carburant, insertion sociale, emploi, accès ZA)
Indicateurs de suivi		**Indicateur de résultat**
Nombre de personnes par véhicule Moyen: mise en œuvre de Karos : 2e semestre 2020 Etude de faisabilité 2020-2021		- Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NOx, PM2.5 et PM10) - Réduction des émissions de GES du secteur des transports
Recommandations EES		
-		

Axe 4 : Assurer et accompagner la mise en place d'une économie circulaire au cœur des activités économiques

Diagnostic

78 000 habitants

622 emplois agricoles

9 338 emplois dans l'industrie

26 680 emplois

La mise en œuvre du plan climat air énergie de Caux Seine Agglo va toucher une multitude d'acteurs, y compris dans leur quotidien. Des actions impliquant de créer des synergies entre ces acteurs sont prévues, l'objectif étant de créer des boucles d'économie circulaire.

Objectifs prospectifs à l'horizon 2040

A travers de cet axe, l'objectif est de promouvoir la mise en place de boucle d'économie circulaire :
- Autour des déchets (plastique..)
- Autour de l'énergie (économie industrielle, récupération de chaleur fatale…)

Cet axe est composé de 4 actions

Axe 4 : Assurer et accompagner la mise en place d'une économie circulaire au cœur des activités économiques

Action 4.1	Etude action collecte déchets 5 flux et valorisation plastique

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	✔
	Réduction GES		Sobriété/efficacité	✔	EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité		Smart Territoire	
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions, le développement d'une économie circulaire est crucial. Défini suivant plusieurs principes, le concept promeut la réduction, le recyclage et la réutilisation des produits. La durée de recyclage du plastique constitue l'enjeu qui caractérise le traitement des déchets plastiques. Il est possible d'intégrer cet enjeu à l'échelle locale afin de participer à la valorisation du plastique.

Objectifs

PCAET : Accompagner la transition vers une économie circulaire
Valoriser les matériaux (recyclage et produits de substitution par les matériaux biosourcés)
Minimiser les déchets : promouvoir et organiser la collecte
Trouver des solutions innovantes pour la réduction des plastiques
CITERGIE : axe 6.4 Plan directeur économie circulaire
SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
Objectif 2. Rester un bassin d'emploi
SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 5. Libérer le potentiel d'économie circulaire en Normandie

Mode opératoire

1/ Etudier l'opportunité en lien avec la stratégie économie circulaire de la filière plastique en Normandie : étudier les gisements sur le territoire de l'agglomération, étudier les potentialités de collecte des déchets et des potentialités de valorisation avec les acteurs industriels présents sur le territoire, voire à l'échelle régionale
2/ Trouver des solutions innovantes pour la réduction des plastiques : matériaux de substitution – plastiques biosourcés; définir comment améliorer et développer les partenariats avec les acteurs de cette filière
3/ Animer et communiquer autour des enjeux sur la réduction des plastiques : sensibiliser à la collecte et au recyclage, améliorer la perception des matériaux biosourcés

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**
- Sensibilisation aux enjeux pour tous les publics **- Disponibilité et facilité d'intégration des techniques de valorisation des déchets plastiques au niveau local**	-

PILOTAGE		**Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine agglo Direction de la transition écologique et de l'innovation territoriale Pilote : Marie-Annick Leroy		MO : - ADEME, Région - Communes - Industriels - NATURAULIN - CODEV - Institut de Recherche

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :	40 000 €	Etude creusant les différentes filières, et mettant autour de la table les acteurs industriels, pour aboutir au lancement d'actions concrètes Fonctionnement: uniquement de l'animation, 0.25 ETP Investissement à définir dans l'étude préalable
Fonctionnement :	- €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	**Calendrier**
	-Phase 0 : -Phase 1 : 2020 Etude Participation aux réunions régionales d'élaboration de la stratégie économie circulaire de la filière plastique – 1er semestre 2019 - Pré- recensement des gisements (acteurs associatifs en lien avec la collecte des déchets, déchetterie) - Lancement étude d'opportunité – 2020 - Etude de faisabilité – 2021/2022

Public ciblé	**Co-bénéfices**
Grand public et entreprises	Economie locale

Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**

- Volume des déchets plastiques collectés et valorisés - Observation des pratiques	- Estimation du gain GES par rapport à l'utilisation de matière première fossile
Recommandations EES	
-	

Axe 4 : Assurer et accompagner la mise en place d'une économie circulaire au cœur des activités économiques

Action 4.2	**Identifier et créer des synergies interentreprises**

Typologie de l'action	Atténuation		Adaptation	✔	Qualité de l'air	
	Réduction GES		Sobriété/efficacité		EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité		Smart Territoire	
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire, la mise en relation des entreprises est encouragée afin de valoriser le potentiel individuel de chaque acteur du territoire.

Objectifs

PCAET : Développer l'écologie industrielle sur le territoire en identifiant et favorisant les synergies interentreprises
CITERGIE : axe 4.1 Plan Economie Circulaire

SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
Objectif 2. Rester un bassin d'emploi

SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine A. Consolider la place de la Normandie
Axe 1. Tirer profit d'une pradoxe : être au bout du continent pour être au carrefour du monde
Axe 2. Développer le système économique et logistique Normand
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 1. Territorialiser l'ambition économique régionale

Mode opératoire

1/ Lancer une étude pour identifier les synergies potentielles interentreprises. Cette action sera réalisée conjointement avec les territoires de l'axe Seine.
2/ Identifier les synergies et les classifier
3/ Mettre en œuvre un dispositif pour faciliter la réalisation de synergies sus citées

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**
Pérennité d'une animation territoriale **Participation des entreprises car les synergies sont décidées et mises en place par les entreprises**	-

PILOTAGE		**Maitre d'ouvrage / Partenaires**
Caux Seine Développement Pilote : Eglantine LERENDU (CSD)	Caux Seine agglo Direction de la transition écologique et de l'innovation territoriale	- MO : ADEME - Territoire axe Seine - Territoire d'industries - Filière entreprises

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :	100 000 €	Déjà en cours dans le budget Frais à partager avec les autres collectivités de l'axe Seine Investissement à définir dans l'étude préalable
Fonctionnement :	10 000 €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	**Calendrier**
	Phase 0 : 2019/ 2020 Phase 1 : 2020/ 2021

Public ciblé	**Co-bénéfices**
Entreprises	Réduction des émissions de GES, des consommations énergétiques, des déchets, amélioration de la qualité de l'air, développement des ENR, préservation de la ressource en eau

Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**
- Nombre de synergies identifiées - Nombre de synergies développées	

Recommandations EES

- Communiquer sur les actions déjà réalisées en lien avec la transition énergétique
- Intégrer des indicateurs sur la qualité de l'air si cela est possible, émissions de polluants atmosphériques ou de GES

Axe 4 : Assurer et accompagner la mise en place d'une économie circulaire au cœur des activités économiques

Action 4.3	Récupération de chaleur fatale (industries et eaux usées)

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation		Qualité de l'air	✔
	Réduction GES		Sobriété/efficacité		EnR	✔
Objectifs croisés	Cit'ergie		Biodiversité		Smart Territoire	
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Caux Seine agglo abrite de grandes structures industrielles et de grandes entreprises (le raffinage, la chimie, la sidérurgie, l'agro-alimentaire, incinération de déchets, …). L'énergie résiduelle produite par les bâtiments et process industriels représente un énorme gisement de production de la chaleur fatale. Cette énergie n'est pas utilisée, mais il existe pourtant des technologies permettant désormais de la valoriser et de la réutiliser. Il s'agit d'une démarche visant à optimiser les déperditions énergétiques.

Objectifs

PCAET : Récupération de la chaleur fatale produite dans les industries et la rendre utilisable afin d'alimenter le réseau (chaleur, électricité)
CITERGIE : AXE -6.4 - Plan Economie Circulaire
SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique

SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables

Mode opératoire

1) Identifier les industries et les entreprises produisant la chaleur fatale ;
2) Evaluer de manière précise le volume de production ;
3) Communiquer les résultats en identifiant les avantages pour les acteurs et accompagner les industries et les entreprises à récupérer cette énergie.

Conditions de succès	Points de vigilance / Incidences négatives
Sensibilisation des entreprises au potentiel environnemental et économique de la récupération de chaleur fatale **Facilité de conversion ou d'intégration de la chaleur fatale au sein du réseau**	-

PILOTAGE		Maitre d'ouvrage / Partenaires
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine agglo Pilote : Camille BROU (CSD)	Caux Seine agglo Direction de la transition écologique et de l'innovation territoriale	- MO : CSA - CSD - AEPJR - Entreprises

Coûts estimatifs		Remarques sur chiffrage de l'action
Etude préalable :	96 000 €	Déjà financée sur Dev Eco avec une subvention de 10 000 € de la CDC
Fonctionnement :		
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	Calendrier
L'usage ou la revente de cette énergie représente un gain économique conséquent en retour sur investissement	Phase 1 : 2020/ 2021 - ETUDE

Public ciblé	Co-bénéfices
Industries avec de lourds processus	Création de dynamiques locales, intégration au sein d'une économie circulaire, diminution GES et limitation d'utilisation d'énergie neuves

Indicateurs de suivi	Indicateur de résultat
Nombre d'industries identifiées et démarchées	Quantité d'énergie récupérée (GWh) Les émissions de CO2 évitées

Recommandations EES

-

Axe 4 : Assurer et accompagner la mise en place d'une économie circulaire au cœur des activités économiques

Action 4.4	Soutien au développement des activités de la Ressourcerie de Caux Seine agglo

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	✔
	Réduction GES		Sobriété/efficacité		EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité		Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Le développement des initiatives visant à favoriser le réemploi des objets et matières constitue un levier important pour la réduction des déchets. Dans le cadre de sa politique de soutien à l'ESS, Caux Seine agglo a accompagné dès 2016 une entreprise de l'économie sociale pour la création d'une ressourcerie.

Objectifs

PCAET : Accompagner la transition vers une économie circulaire
Valoriser les matériaux (recyclage et produits de substitution par les matériaux biosourcés)
Minimiser les déchets : promouvoir et organiser la collecte
Trouver des solutions innovantes pour la réduction des plastiques
CITERGIE : axe 6.4 Plan directeur économie circulaire
SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
Objectif 2. Rester un bassin d'emploi
SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 5. Libérer le potentiel d'économie circulaire en Normandie

Mode opératoire

1) Accompagnement technique et financier du développement de l'entreprise sociale "Clips Ressourcerie" 2) Accueil des activité du Clips Ressourcerie au sein du pôle d'économie sociale et soldiaire à partir de 2022
3) Développer les actions de sensibilisation en directions des publics pour promouvoir le recyclage et le réemploi
4) Renforcer le maillage et la qualité des containers de récupération des textiles usagers.
'

Conditions de succès	Points de vigilance / Incidences négatives
Mobilisation des financements - communication en directions des publics cibles	

PILOTAGE		Maitre d'ouvrage / Partenaires
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine développement : Damien RESTOUX	Caux Seine agglo Direction de la transition écologique et de l'innovation territoriale	MO : Clips Ressourcerie. Partenaires : Direccte, Caux Seine agglo, Caux Seine développement, Service Public de l'emploi, Conseil départemental 76, Région Normandie, ADEME

Coûts estimatifs		Remarques sur chiffrage de l'action
Etude préalable :		Subvention de fonctionnement et subvention d'investissements dans le cadre de la politique de soutien à l'économie sociale et solidaire de Caux Seine agglo - fonctionnement 20 000 euros par an sur 6 ans - investissement - 10 000 euros par an sur 6 ans - Investissement Caux Seine agglo pour le renouvellement des containers de collecte - 60 000 euros.
Fonctionnement :	120 000 €	
Investissement :	120 000 €	

Financements à l'étude	Calendrier
	Développement de l'activité à partir de 2020 - instruction annuelle des demandes de subventions - Investissements échelonnés pour le renouvellement des containers de collecte des textiles usagers.

Public ciblé	Co-bénéfices
Tous publics, habitants du territoire Caux Seine agglo. Les actions pédagique cibleront en priorité les jeunes.	Limiter les déchets

Indicateurs de suivi	Indicateur de résultat
Quantités de déchets collectées - quantités de déchets revalorisées et remises dans le circuit - quantité de déchets réorienter dans les flière de recyclage - nombre d'actions/ateliers de sensibilisation orgnisés sur le territoire.	- Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NOx, PM2.5 et PM10) liées à l'incinération des déchets - Réduction des émissions de GES liées à l'incinération des déchets

Recommandations EES

-

Axe 5 : Garantir l'efficience de la transition énergétique et écologique

Diagnostic

Outre la démarche PCAET, la collectivité s'est engagée dans une démarche SMART TERRITOIRE. Cette démarche complémentaire viendra en appui du PCAET sur plusieurs thématiques.

Selon la définition proposée par l'agglomération : "Un territoire intelligent est un territoire qui a pour objectif le bien-être citoyen et qui réduit l'empreinte énergétique des activités humaines en utilisant les nouvelles technologies dans une démarche durable et collaborative."
Caux Seine Agglo s'est dotée d'une stratégie Territoire d'Intelligence(s) et d'une politique de la donnée afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique.

Objectifs prospectifs à l'horizon 2040

L'action associée à cet axe a pour objectif d'assurer de la cohérence des deux démarche. Ainsi, des objectifs d'économie d'énergie seront intégrés dans le plan d'action de la démarche SMART TERRITOIRE.
La démarche SMART TERRITOIRE mettra aussi en place des action dédiées à l'adaptation au changement climatique et aux mobilités douces.

Axe 5 : Garantir l'efficience de la transition énergétique et écologique

Action 5.1	Mettre en œuvre la démarche SMART TERRITOIRE pour accompagner la transition écologique

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation		Qualité de l'air	✔
	Réduction GES		Sobriété/efficacité	✔	EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie		Biodiversité	✔	Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

En parallèle du PCAET, le territoire s'est engagé dans une démarche SMART TERRITOIRE, avec un plan d'actions dédié. Les deux démarches se complètent mutuellement, et ont fait l'objet de deux ateliers de concertation communs.

Objectifs

PCAET : Optimiser et accompagner les actions du PCAET
BIODIVERSITE : S'appuyer sur la démarche SMART TERRITOIRE pour optimiser la transition écologique.
SMART TERRITOIRE :
- Le renforcement de son attractivité, alors que la création de valeur semble se concentrer de plus en plus au sein des grandes agglomérations et métropoles, le caractère multipolaire du territoire ne doit pas être une faiblesse ;
- Renforcer le lien entre l'agglomération et le citoyen, tout en optimisant les ressources, dans l'objectif d'offrir un meilleur service à dépenses égales
- Reprendre la main sur les données publiques pour conserver la souveraineté de la collectivité sur son territoire ;
- Optimiser et protéger les ressources du territoire dans le cadre de la transition écologique.

SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
Objectif 3. Gagner en attractivité résidentielle

SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Créer les conditions de développement durable
Axe 2. Développer une approche globale par la "qualité de vie", facteur d'attractivité pour les territoires
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine B. Privilégier l'innovation et l'expérimentation
Axe 1. Mettre en évidence les interdépendances sur le territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

1/ Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments
- o Mettre en œuvre l'éclairage public intelligent
- o Créer un observatoire énergétique du patrimoine bâti
- o Smart Grid: volonté de mettre en place un démonstrateur à l'échelle d'un quartier, avec lissage de la production et de la consommation, avec stockage éventuel - Action à mener en lien avec le SDE76

2/ Aménager dans la logique d'un territoire résilient au changement climatique
- o Mettre en place une plateforme de surveillance de l'écosystème sur le territoire et de monitoring des périmètres à enjeux
- o Renforcer les dispositifs de suivi de la pollution atmosphérique

3/ Favoriser une mobilité durable et décarbonée
- o Mettre en place une plateforme service de mobilité globale et simplifiée
- o Elaborer plan mobilité durable avec un volet plan vélo
- o Renforcer l'offre de transports à la demande

Conditions de succès	Points de vigilance / Incidences négatives
Pour assurer la valeur ajoutée des actions vis-à-vis des émissions de gaz à effets de serre, les impacts liés à l'utilisation des moyens informatiques (capteurs, serveurs, etc.) pourront être évalués, pour permettre une prise de conscience de ces impacts, et d'envisager des mesures pour les réduire (utilisation d'un serveur fonctionnant aux énergies renouvelables par exemple)	**Le stockage des données, ainsi que leur utilisation peuvent engendrer des consommations énergétiques importantes et donc contrebalancer les premiers effets positifs sur la qualité de l'air et les émissions de GES** **Les aménagements possiblement nécessaires pour les différentes actions peuvent nuire aux continuités écologiques, à la biodiversité et aux ressources naturelles (eau, foret, terre rare)**

PILOTAGE		Maitre d'ouvrage / Partenaires
Pilote	Coordinateur	

Caux Seine Agglo – Direction Transition Ecologique et Innovation – Aurélie Sainsaulieu	Caux Seine Agglo – Direction Transition Ecologique et Innovation – Aurélie Sainsaulieu	- MO : Service Mobilité - Service Energie - Services culturels et sportifs - Service Patrimoine - Service Aménagement et urbanisme - Service Cadre de vie - BE SAFEGE et TACTIS - CODEV - SDE76 - TRANSDEV - Communes

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :	74 850 € HT	couts des projets "eclairage publique intelligent" et "experimentation smart grid" définis dans le plan SMART territoire
Fonctionnement :	- €	
Investissement :	1 285 000 €	

Financements	**Calendrier**
Banque des territoires ADEME Secteur privé	Phase 1 : 2019 - etude smart territoire et plan d'actions Phase 2 : 2020/ 2022 - 2021 Lancement Diagnostic Eclairage public intelligent - 2022 Lancement de la renovation et de l'experimentation sur une commune - Mise en œuvre des actions SMART TERRITOIRE à partir de 2020 pour les actions à court terme

Public ciblé	**Co-bénéfices**
Habitants / entreprises du territoire / collectivités	Répondre aux enjeux environnementaux (réduction des émissions de GES) et économiques (économie de carburant, économie factures énergie, insertion sociale, emploi, accès ZA, tourisme)

Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**
Définis dans chaque action du plan SMART TERRITOIRE	- Impact écologique (GES, volume de déchets, qualité air - Impact économique (baisse factures, baisse des consommations)

Recommandations EES
- Assurer une cohérence entre le programme SMART et le PCAET et valoriser les actions du programme SMART pour contribuer à atteindre les objectifs du PCAET - Prendre en compte les externalités négatives issues du traitement et du stockage des données (les prendre en compte même si elles sont externalisées)

Axe 6 : Aménager le territoire dans la logique d'un territoire résilient afin de privilégier les solutions basées sur la nature pour atténuer et s'adapter au réchauffement climatique

Diagnostic

Impact sur la ressource en eau

Impact sur l'agriculture

Impact sur les ressources forestières

Impact sur la santé

Augmentation des risques naturels (inondations, sécheresses, retrait-gonflement des argiles...)

Les évolutions du climat en température et en pluviométrie auront des impacts importants sur des secteurs clés du territoire de Caux Seine Agglo comme la ressource en eau, l'industrie, l'agriculture, la biodiversité. Une augmentation des risques naturels est également prévue comme les inondations, les glissements de terrain, les phénomènes de retrait-gonflement des argiles. L'augmentation de la résillience du territoire est donc un enjeu majeur de ce plan.

Impacts sur la biodiversité et les écosystèmes

La région Haute-Normandie est la région française qui connait le plus grand pourcentage de perte d'espaces naturels. (Pour les zones humides, - 0,23 % dans le département contre + 0,03 % en métropole).
86 % des amphibiens connaissent une régression de leur aire d'occupation en Haute-Normandie ; dont 36 % en régression forte : la Rainette verte et le Pélodyte ponctué qui est présent sur le territoire de Caux Seine agglo. 21% des grenouilles ont disparus entre 2008 et 2018. 45% des espèces de reptiles de Normandie ont vu leur territoire régresser au cours du 20ème siècle.

Objectifs prospectifs à l'horizon 2040

Axe 6 : Aménager le territoire dans la logique d'un territoire résilient afin de privilégier les solutions basées sur la nature pour atténuer et s'adapter au réchauffement climatique

Action 6.1	**Elaborer et mettre en œuvre une Stratégie Biodiversité**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	✔
	Réduction GES		Sobriété/efficacité		EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie		Biodiversité	✔	Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC		PPA	

Contexte et enjeux

Il est indispensable d'accompagner l'étude de la transition énergétique par une étude de la transition écologique. La biodiversité présente sur le territoire génère des services nécessaires au fonctionnement des écosystèmes sur lesquels repose en partie nos activités économiques (minéraux dans les sols, séquestration de carbone). La protection de cette biodiversité est clé pour le territoire, biodiversité qui peut être transformée en une source d'attractivité pour ce territoire majoritairement rural.

Objectifs

PCAET : Préservation de la ressource en eau, évolution des pratiques agricoles
BIODIVERSITE : Accroître et préserver la qualité des milieux naturels, terrestres et aquatiques.

CITERGIE : Axe 3.2

SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
Objectif 3. Gagner en attractivité résidentielle

SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 1. Conforter le maillage de la Normandie, garant de l'équilibre des territoires
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 2. Garantir la préservation des ressources naturelles et la conciliation des usages par une politique d'aménagement adaptée
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 1. Territorialiser l'ambition économique régionale
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

1) Préparer le projet :
- Etablir un diagnostic à partir des documents existants (Etat Initial de l'Environnement et SCOT) afin de définir les enjeux
2) Construction du plan d'actions :
- Pour répondre aux objectifs : 1) Développer, partager et mutualiser la connaissance sur la biodiversité
2) Conforter la place de la biodiversité dans les statégies de développement de la collectivité
3) Préserver, restaurer, gérer et valoriser les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité
4) Impliquer la population et les acteurs du territoire pour susciter l'envie d'agir en faveur de la biodiversité
- Concerté avec les différents partenaires
3) Mise en oeuvre et déploiement

Le Schéma Directeur de la Biodiversité repose sur 4 axes :
- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire et identifier les enjeux liés
- Agir à la source pour lutter contre les causes de perte de biodiversité
- Protéger, restaurer, gérer et valoriser les sous-trames écologiques
- Impliquer les citoyens et les acteurs du territoire durablement

Conditions de succès	Points de vigilance / Incidences négatives
Le Schéma Directeur de la Biodiversité doit faire le lien entre les différents partenaires techniques et financiers.	

PILOTAGE		Maitre d'Ouvrage / Partenaires
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine agglo – Direction de la Transition écologique et de l'innovation territoriale – Elodie TRUBLARD	Caux Seine agglo – Direction de la Transition écologique et de l'innovation territoriale – Elodie TRUBLARD	MO : CSa Parc Naturel Régional / Office Français de la Biodiversité/ Agence Française de la Biodiversité / Agence Régionale de la Biodiversité / Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie-Seine / Observatoire Normand de la Biodiversité / DDTM / DREAL / Agence de l'Eau Seine-Normandie / UICN / Banque des territoires

Coûts estimatifs		Remarques sur chiffrage de l'action
Etude préalable :	- €	Coût de mise en œuvre : Selon le niveau d'intervention Plusieurs actions sont portés par d'autres services internes à l'agglo ou par des partenaires extérieurs.
Fonctionnement :	- €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	Calendrier
Convention avec la Caisse des Dépôts : 10 000 € AAP "Territoire durable 2030" : jusqu'à 150 000 € sur une durée de 3 ans AMI "ABC" de l'AFB : financement à 80 % Aqua prêt, prêt de relance verte, outil S'Green coeur de ville= outils de la banque des territoires) Agence de l'eau Programme LIFE Fond FEDER	Phase 0 : 2019 : Reconnaissance Territoire engagé pour la nature Phase 1 : 2020 : Rédaction et validation du Plan d'actions Phase 2 : à partir de 2021 : Evaluation et déploiement

A	Co-bénéfices
Elus, acteurs économiques, citoyens	Qualité de l'air, séquestration carbone, Captage de GES, lutte contre les îlots de chaleur, lutte contre les inondations et le ruissellement, hausse de la qualité de vie et du bien-être

Indicateurs de suivi	Indicateur de résultat

Définis dans chaque action du Schéma Directeur de la Biodiversité	Définis dans chaque action du Schéma Directeur de la Biodiversité

Axe 6 : Aménager le territoire dans la logique d'un territoire résilient afin de privilégier les solutions basées sur la nature pour atténuer et s'adapter au réchauffement climatique

Action 6.2	**Mettre en place une plateforme de surveillance de la Biodiversité**

Typologie de l'action	Atténuation		Adaptation	✔	Qualité de l'air	✔
	Réduction GES		Sobriété/efficacité		EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité	✔	Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Il est indispensable d'accompagner l'étude de la transition énergétique par une étude de la transition écologique. La biodiversité présente sur le territoire génère des services nécessaires au fonctionnement des écosystèmes sur lesquels repose en partie nos activités économiques (minéraux dans les sols, séquestration de carbone). La protection de cette biodiversité est clé pour le territoire, biodiversité qui peut être transformée en une source d'attractivité pour ce territoire majoritairement rural.

Objectifs

PCAET : Préservation de la ressource en eau, évolution des pratiques agricoles
BIODIVERSITE : Accroître et préserver la qualité des milieux naturels, terrestres et aquatiques.

CITERGIE : Axe 3.2

SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
Objectif 3. Gagner en attractivité résidentielle

SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 1. Conforter le maillage de la Normandie, garant de l'équilibre des territoires
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 2. Garantir la préservation des ressources naturelles et la conciliation des usages par une politique d'aménagement adaptée
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 1. Territorialiser l'ambition économique régionale
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

1) Préparer le projet :
- Mobiliser les partenaires et gouvernance, rassembler les domaines naturalistes, associatifs, communaux et professionnels
2) Réalisation scientifique et technique :
- Réaliser un état des lieux : récolter les données en ciblant les milieux intéressants (ODIN, CARMEN) pour améliorer les connaissances sur les territoires à enjeux et les prioriser
- Réaliser des prospections complémentaires si nécessaire
- Réaliser une synthèse des données et les analyser : croiser les données naturalistes et enjeux des milieux naturels afin d'identifier des "zones prioritaires"
3) Plan d'actions :
- Mettre en place une gestion des données et procéder à une restitution de l'étude
- Implémenter une mise à jour régulière des données et des analyses à la suite de l'ABI
- Animer des ateliers pour éduquer et impliquer les différents acteurs et le grand public

Conditions de succès	Points de vigilance / Incidences négatives
Disponibilité des données **Subventions disponibles pour mener le projet**	

PILOTAGE		Maitre d'Ouvrage / Partenaires
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine agglo – Direction de la Transition écologique et de l'innovation territoriale – Elodie TRUBLARD	Caux Seine agglo – Direction de la Transition écologique et de l'innovation territoriale – Elodie TRUBLARD	MO : CSa Parc Naturel Régional / Agence Française de la Biodiversité / Agence Régionale de la Biodiversité / Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie-Seine / Observatoire Normand de la Biodiversité (plateforme ODIN) / DDTM / DREAL/Agence de l'eau / service internes à l'agglo

Coûts estimatifs		Remarques sur chiffrage de l'action
Etude préalable :	- €	Le budget alloué dépend fortement des données recherchées. La plupart des données naturalistes sont déjà disponibles. Il existe un logiciel gratuit pour mettre en forme l'Observatoire. Le plus grand poste de dépense concerne l'animation. Il est possible de réduire le coût chaque année en programmant la réalisation d'un inventaire sur plusieurs années. Animation: 1 ETP
Fonctionnement :	40 000 €	
Investissement :	160 000 €	

Budget de la Stratégie Biodiversité

Financements à l'étude	Calendrier
	Phase 0 : 2019 : Reconnaissance Territoire engagé pour la nature Phase 1 : 2021/2022 : Lancement de l'étude : recueil des données et rencontre avec les partenaires Phase 2 : à partir de 2023 : lancement de la plateforme outil gratuit, évaluation et déploiement

Public ciblé	Co-bénéfices
Elus, acteurs économiques, citoyens, services internes à l'agglo	Qualité de l'air, séquestration carbone, Captage de GES, lutte contre les îlots de chaleur, lutte contre les inondations et le ruissellement, hausse de la qualité de vie et du bien-être

Indicateurs de suivi	Indicateur de résultat

- Nombre de stations d'EEE sur le territoire - Volume de données disponibles sur la biodiversité - Part de la surface territoriale artificialisée Moyens: méthode standardisée sur les indicateurs	- Superficie des milieux à enjeux - Nombre et localisation des espèces protégées - Part de la population du territoire ayant vécu une expérience de sensibilisation à la nature

Recommandations EES

- Ne pas rester au stade d'un Atlas mais le concrétiser en mettant en oeuvre des actions de valorisation et de gestion des espaces de biodiversité
- Valoriser le rôle de séquestration carbone des espaces naturels du territoire, au-delà des rôles écologiques et hydrauliques classiquement connus
- Etablir le lien entre le PCAET et la Biodiversité nocturne en engageant des actions sur l'éclairage public

Axe 6 : Aménager le territoire dans la logique d'un territoire résilient afin de privilégier les solutions basées sur la nature pour atténuer et s'adapter au réchauffement climatique

Action 6.3	**Préservation de la ressource en eau, évolution des pratiques agricoles**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	
	Réduction GES	✔	Sobriété/efficacité		EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité	✔	Smart Territoire	
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

La disponibilité des ressources en eau constitue un véritable défi de la société. L'agriculture actuelle consomme une grande quantité d'eau notamment lors de l'exploitation des cultures, ou encore pour répondre au besoin de l'élevage. Des techniques (technologies, procédés d'exploitation, distribution...) agricoles moins consommatrices en eau sont à l'étude afin de palier à cet enjeu.

Objectifs

PCAET : Préservation de la ressource en eau, évolution des pratiques agricoles
BIODIVERSITE : Accroître et préserver la qualité des milieux naturels, terrestres et aquatiques.

CITERGIE : Axe 3.2

SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
Objectif 3. Gagner en attractivité résidentielle

SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 1. Conforter le maillage de la Normandie, garant de l'équilibre des territoires
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 2. Garantir la préservation des ressources naturelles et la conciliation des usages par une politique d'aménagement adaptée
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 1. Territorialiser l'ambition économique régionale
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

1) Identifier les agriculteurs qui souhaitent faire évoluer leur modèle agricole : déterminer quels sont les freins qui les empêchent de passer à l'action (freins physiques ou psychologiques), échanger pour voir si ces freins peuvent être levés sans l'intervention de la collectivité et pour les autres, déterminer comment la collectivité peut aider à lever ces freins (au travers d'échanges gagnant-gagnant lors d'un PAT ou de contrats de l'alimentation de cantines collectives publiques, voire fiche actions 1 et 2)
2) Organiser des groupes de travail thématiques avec des grands témoins locaux inspirants sur la préservation et l'amélioration de la qualité et de la quantité de la biodiversité sur le territoire
3) Développer les circuits de commercialisation locaux (restauration collective, grand public)

Conditions de succès	Points de vigilance / Incidences négatives
Subvention de la part de l'Etat et de l'agglomération **Animation et communication avec l'ensemble des acteurs concernés**	

PILOTAGE		Maitre d'ouvrage / Partenaires
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine Agglo - Service "Protection de la ressource en eau" - Gaëtan DEGRUMELLE	Caux Seine agglo – Direction de la Transition écologique et de l'innovation territoriale – Elodie TRUBLARD - Carole FLEURIAL	MO : CSa CA 76 – Défis ruraux – nos animateurs BAC (Gaétan Degrumelle et Juilie Domaine, Abdessamad El Kadiri, Mélanie Broutin) – agriculteurs - communes forestières normandes - URCF - ONF - Agence Bio Normandie - CRPF - Terre de liens-

Coûts estimatifs		Remarques sur chiffrage de l'action
Etude préalable :	- €	Déjà pris en compte dans le PPI du service "Protection de la ressource en eau" La première phase de négociation et d'échanges a un coût réduit. Une étude sur les souhaits des agriculteurs et les freins à vaincre peut-être plus variable. Le coût du passage à l'action est plus dur à estimer aujourd'hui
Fonctionnement :	20 000 €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	Calendrier
	Phase 0 : 2019 Phase 1 : 2020 / 2021 Phase 2 : 2021 / 2022

Public ciblé	Co-bénéfices
Agriculteurs	Adaptation au changement climatique, préservation de la ressource en eau, résilience des productions agricoles, limitation de l'artificialisation des sols, préservation de la biodiversité

Indicateurs de suivi	Indicateur de résultat

- Nombre d'agriculteurs ayant été sensibilisés - Nombre d'agriculteurs ayant changé leurs pratiques	- quantité d'eau utilisée pour l'agriculture sur le territoire - Indices de qualité de l'eau (RPQS annuel pour l'Alimentation en Eau Potable)
Recommandations EES	
-	

Axe 6 : Aménager le territoire dans la logique d'un territoire résilient afin de privilégier les solutions basées sur la nature pour atténuer et s'adapter au réchauffement climatique

Action 6.4	**Sensibiliser sur l'artificialisation et la perméabilisation des sols**

Typologie de l'action	Atténuation		Adaptation	✔	Qualité de l'air	
	Réduction GES		Sobriété/efficacité		EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie		Biodiversité	✔	Smart Territoire	
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	

Contexte et enjeux

L'urbanisation a eu pour effet de réduire la perméabilité des sols notamment à cause de l'utilisation de revêtements peu adaptés. La prise en compte de cette notion à permis l'émergence de matériaux plus adaptés. Le SRADDET, le SCOT et le PLUI à venir vont prévoir des dispositions spécifiques pour gérer l'eau à la parcelle, mais elles ne valent que si elles sont bien expliquées et appliquées. La plupart des gens ne voient les instructeurs que quand ils ont un projet immobilier.

Objectifs

PCAET : Préservation de la ressource en eau, évolution des pratiques agricoles
BIODIVERSITE : Accroître et préserver la qualité des milieux naturels, terrestres et aquatiques.

CITERGIE : Axe 3.2

SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
Objectif 3. Gagner en attractivité résidentielle

SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 1. Conforter le maillage de la Normandie, garant de l'équilibre des territoires
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 2. Garantir la préservation des ressources naturelles et la conciliation des usages par une politique d'aménagement adaptée
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 1. Territorialiser l'ambition économique régionale
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

1) Recenser des bonnes pratiques en matière de perméabilisation des sols et des bénéfices à en tirer (étude de la commission européenne 2012 : « Lignes directrices concernant les meilleures pratiques pour limiter, atténuer ou compenser l'imperméabilisation des sols »)
2) Sensibiliser, expliquer et mobiliser les acteurs du territoire sur la biodiversité et leur nécessité pour mettre en avant les bonnes pratiques en matière de perméabilisation des sols. Sensibiliser sur la désimperméabilisation, liée à la TVB, notamment dans la démarche ERC accompagnant le zonage PLUI.
3) Trouver les bons relais et canaux d'information pour communiquer ces informations au-delà des instructeurs.

Conditions de succès	Points de vigilance / Incidences négatives
Rassembler les différents publics visés par le débat dans des groupe de travail **S'appuyer sur le programme URBACT de la Commission Européenne** **Intégrer les articles de la charte PNR**	-

PILOTAGE		Maitre d'Ouvrage / Partenaires
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine agglo - Service Planification - Jean-Charles VINCENT	Caux Seine agglo - Direction de la transition écologique et de l'innovation territoriale – Elodie TRUBLARD	MO: CSa AESN – EPFN – SAFER - aménageurs et promoteurs immobiliers – colibri – Alternatiba Jean-Charles VINCENT responsable du service Planification

Coûts estimatifs		Remarques sur chiffrage de l'action
Etude préalable :	- €	Réduit. Coût d'animation et de communication dans par les canaux existants (Quinzo, site internet, dans les mairies, voire chez les professionnels): 0,25 ETP (service Planification)
Fonctionnement :	10 000 €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	Calendrier
	Phase 0 : 2019 Phase 1 : 2020 / 2021 Phase 2 : 2021 / 2022

Public ciblé	Co-bénéfices
Communes, particuliers et entreprises	Préservation des terres agricoles, préservation de la biodiversité, restauration proactive

Indicateurs de suivi	Indicateur de résultat

- Fréquentation du site internet - Surface par zonage - Sondages en marge des communications - Lien avec les indicateurs du PLUI	- Consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers par an (ha/an) - Part de surfaces agricoles et naturelles (%) - Taux d'imperméabilisation (%) des permis d'aménager
Recommandations EES	
-	

Axe 6 : Aménager le territoire dans la logique d'un territoire résilient afin de privilégier les solutions basées sur la nature pour atténuer et s'adapter au réchauffement climatique

Action 6.5	**Engager une réflexion sur la gestion forestière face aux enjeux de changement climatique**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	✔
	Réduction GES		Sobriété/efficacité		EnR	✔
Objectifs croisés	Cit'ergie		Biodiversité	✔	Smart Territoire	
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

La forêt française connaîtra d'ici quelques années un climat très différent de celui sous lequel nos arbres poussent aujourd'hui. Ainsi, les services écosystémiques rendus par la foret - séquestration de carbone et amélioration de la qualité de l'air - pourraient en être modifiés.
Sous la tutelle du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, un programme de recherche interdisciplinaire portant sur l'impact de la gestion forestière sur les usages et les services rendus par les espaces boisés dans le cadre du changement climatique et de l'évolution des pratiques est mis en oeuvre.
Caux Seine agglo souhaite s'appuyer sur ce programme pour engager une réflexion sur la gestion forestière pouvant aboutir à une Charte Forestière.

Objectifs

PCAET : Préservation de la ressource en eau, évolution des pratiques agricoles
BIODIVERSITE : Accroître et préserver la qualité des milieux naturels, terrestres et aquatiques.

CITERGIE : Axe 3.2

SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
Objectif 3. Gagner en attractivité résidentielle

SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 1. Conforter le maillage de la Normandie, garant de l'équilibre des territoires
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 2. Garantir la préservation des ressources naturelles et la conciliation des usages par une politique d'aménagement adaptée
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 1. Territorialiser l'ambition économique régionale
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

1) Recenser les sites-ateliers sur le territoire : Forêt domaniale de Brotonne et Forêts communales de Port-Jérôme-sur-Seine et de Vatteville-la-Rue
2) Enquête de terrain et analyse de sols. Puis analyse des données
3) Articles scientifiques
4) Utilisation des données pour la politique forsetière de Caux Seine agglo

Conditions de succès	Points de vigilance / Incidences négatives
S'appuyer sur le programme de recherche FUSEE	-

PILOTAGE		Maitre d'Ouvrage / Partenaires
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine agglo – Direction de la Transition écologique et de l'innovation territoriale – Elodie TRUBLARD	Caux Seine agglo - Direction de la transition écologique et de l'innovation territoriale – Elodie TRUBLARD	MO: CSa PNRBSN, Laboratoires ECODIV et CETAPS (Université de Rouen), ONF, Communes forestières, CNPF, URCF

Coûts estimatifs		Remarques sur chiffrage de l'action
Etude préalable :	20 000 €	Pris en charge par le programme de recherche FUSEE
Fonctionnement :	- €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	Calendrier
	Phase 0 : 2019 : présentation du projet de recherche Phase 1 : 2020 / 2021 : sélection des sites ateliers et enquêtes Phase 2 : 2021 / 2022 : analyses et restitution des données

Public ciblé	Co-bénéfices
Communes, usagers et particuliers	Qualité de l'air, Séquestration carcone, Préservation des terres agricoles, préservation de la biodiversité, besoin en bois-énergie

Indicateurs de suivi	Indicateur de résultat
Définis par le programme de rechercher	Définis par le programme de recherche

Recommandations EES

-

Axe 7 : Améliorer la qualité de l'air et sensibiliser les habitants à ce sujet

Diagnostic

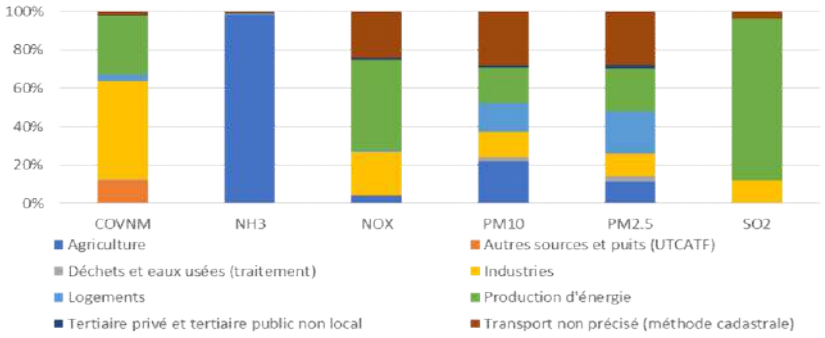

Les industries dont la production d'énergie sont la principale source sur le territoire de Caux Seine agglo

Les habitants du territoire sont exposés à une forte pollution aux oxydes d'azote (NOx) ainsi qu'aux COVNM principalement émises par les activités industrielles. Les NOx et COVNM sont des précurseurs d'autres polluants secondaires tels que l'ozone (O3), participent à l'effet de serre et ont des propriétés cancérogènes (pour les COVNM) et irritantes.

Objectifs stratégiques

Pour améliorer et informer sur la qualité de l'air du territoire et réduire la sensibilité des habitants, le plan d'action du PCAET envisage les 3 axes opérationnels : « connaître », « informer » et « améliorer ».

Axe 7 : Améliorer la qualité de l'air et sensibiliser les habitants à ce sujet

Action 7.1	**Réseau de capteurs de qualité de l'air**

Typologie de l'action	Atténuation		Adaptation		Qualité de l'air	✔
	Réduction GES		Sobriété/efficacité		EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité	✔	Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	✔
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

La surveillance de la qualité de l'air s'est bâtie autour d'un réseau fixe de mesures permanentes et continues, pour la plupart automatisées. L'intérêt est de pouvoir disposer d'une mesure en temps réel 24h sur 24h, et le cas échéant d'alerter la population, les pouvoirs publics ou les industriels.
Les polluants mesurés sont des indicateurs de la pollution atmosphérique d'origine industrielle, automobile, photochimique : dioxyde de soufre (SO_2), oxydes d'azotes (NOx, comprenant le NO, monoxyde d'azote et le NO_2, dioxyde d'azote), ozone (O_3) et particules en suspension (PM_{10} et $PM_{2.5}$) notamment

Objectifs

L'évaluation de l'exposition de la population et de la végétation à la pollution atmosphérique.
L'évaluation des actions entreprises par les différentes autorités dans le but de limiter cette pollution.
L'information sur la qualité de l'air.

Mode opératoire

Atmo Normandie a implanté plusieurs stations sur le territoire de Caux Seine agglo.
Les stations "industrielles" : elles représentent l'exposition maximale sur les zones soumises directement à une pollution d'origine industrielle. (Tancarville, Lillebonne et Port-Jérôme sur Seine)
Une station "rurale" : elle représent au niveau régional ou national la pollution des zones peu habitées. (Arelaunes)
Ces stations sont intégrées dans un maillage de stations déployées à l'échelle de la région Normandie.
Elles sont pilotées à distance par Atmo Normandie. Un technicien passe régulièrement sur site pour la maintenance des matériels.
Explorer de nouvelles méthodes de surveillance de la qualité de l'air en lien avec l'action 2.1 (5). A cette fin, des mini-stations de mesures pourront être expérimentées sur le territoire afin de compléter le dispositif de surveillance actuel.
Développer la sensibilisation des citoyens sur les enjeux de la qualité de l'air au moyen d'ateliers participatifs d'assemblage de micro-capteurs. Ces capteurs pourront être conservés par les participants pour tester l'apport de la surveillance de la qualité de l'air par les citoyens au côté d'Atmo Normandie.

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**

PILOTAGE		**Maitre d'ouvrage / Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
Atmo Normandie Pilote : Co-pilote :		Partenaire service risques majeurs : Maritxu PENEZ

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :		
Fonctionnement :	- €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	**Calendrier**
	Suivi en continu
Public ciblé	**Co-bénéfices**
Grand public, industriels, collectivités	
Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**
Mesures de polluants atmosphériques	Seuils réglementaires

Recommandations

Axe 7 : Améliorer la qualité de l'air et sensibiliser les habitants à ce sujet

Action 7.2	**Système téléphonique d'alerte de la population en cas de pollution de l'air sur la commune de Port-Jérôme sur Seine**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	✔
	Réduction GES		Sobriété/efficacité		EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité		Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi		ORT		Terr. industrie	✔
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

La ville de Port-Jérôme sur Seine dispose d'un automate d'appel lui permettant d'informer sa population en cas d'alerte. Ces alertes portent aujoud'hui essentiellement sur le risque industriel (explosion, incendie, toxique). Le dispositif peut être utilisé en cas de pollution de l'air importante, procédure déclenchée par la Préfecture de Seine Maritime.

Objectifs

Alerter la population de Port-Jérôme sur Seine lors d'une procédure préfectorale d'information recommandation puis d'alerte sur persistance
Informer sur les recommandations sanitaires pour les personnes sensibles et vulnérable mais aussi la population générale : privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; évitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum ; évitez les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche) en extérieur, dont les compétitions ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues ; …
Adapter les missions de la commune en fonction de la situation (interdire un rassemblement (culturel, sportif, …) soit au titre de la santé publique (risque pour les personnes participant à cet évènement), soit parce qu'il est potentiellement générateur de nombreux déplacements ; réduire les rejets atmosphériques, y compris par la baisse d'activité ; recourir à des procédés d'épandage faiblement émetteurs d'ammoniac pour les fertilisants de type 2 ; reporter de 24 h les travaux du sol, sauf opérations de préparation du sol en vue de semis et faux-semis, et opération de semis et faux-semis …)

Mode opératoire

Information à froid des publics, et relais de l'information (professeurs, etc.) : plan de communication à établir dont réunions, affiches de l'ARS etc.
'Préparation de messages préqualibrés répondant aux différentes situations (information/recommandation, alerte)
Réception des messages provenant de la Préfecture
Lancement de messages électroniques (degrés d'urgence moindre que l'automate d'appel et moins cher)
Utilisation des différents médias autres pilotés par la commune : site internet, réseaux sociaux, panneau à message variable

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**
Monter une équipe projet intégrant des relais de l'information avec un chef de projet bien identifié.	Expliquer la différence entre pointe de pollution chronique (pas de confinement) et accident industriel (confinement)

PILOTAGE		**Maitre d'ouvrage / Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
Ville de Port-Jérôme sur Seine Pilote : Co-pilote :	Service Risques Majeurs : Maritxu PENEZ	Préfecture de Seine Maritime Atmo Normandie Prestataire automate d'appel

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :		
Fonctionnement :	- €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	**Calendrier**
	2021/2022:
Public ciblé	**Co-bénéfices**
Population générale de la commune de Port-Jérôme sur Seine	
Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**

Recommandations

Axe 7 : Améliorer la qualité de l'air et sensibiliser les habitants à ce sujet

Action 7.3	**Déplacement d'une station service dans le cadre de la création du cœur de ville à Port-Jérôme sur Seine**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation		Qualité de l'air	✔
	Réduction GES	✔	Sobriété/efficacité		EnR	✔
Objectifs croisés	Cit'ergie		Biodiversité		Smart Territoire	
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	✔
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Restructuration du cœur de ville de Port-Jérôme sur Seine
Présence d'une station service, la seconde en matière d'usage pour le groupe Certas à l'échelle nationale
Grandes difficultés de manœuvre des camions pour y accéder

Objectifs

Déplacement de la station service en limite de la plateforme industrielle
Sécurisation de son accès
Déplacement des nuisances liées à la pollution de l'air dans un secteur déjà impacté par les industries
Amélioration de la qualité de l'air en centre ville
Pas de GNC (GNV et GNL) ou hydrogène pour des problèmes de sécurité
Mise en place d'ODO pro?

Mode opératoire

Déplacement de la station service en limite de la plateforme industrielle

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**

PILOTAGE		**Maitre d'ouvrage / Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
Mairie de Port-Jérôme sur Seine Pilote : Co-pilote :	Service Risques Majeurs : Maritxu PENEZ	Maitre d'ouvrage : goupe Certas Partenaire : Association des entreprises de Port-Jérôme et sa Région

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :		
Fonctionnement :	- €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	**Calendrier**
	Ouverture prévisionnelle 2022
Public ciblé	**Co-bénéfices**
Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**
	Comptage routier PL en centre ville

Recommandations

Axe 7 : Améliorer la qualité de l'air et sensibiliser les habitants à ce sujet

Action 7.4	Agent de Caux Seine agglo formé à la description des odeurs

Typologie de l'action	Atténuation		Adaptation	✔	Qualité de l'air	✔
	Réduction GES		Sobriété/efficacité		EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité		Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	✔
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Depuis 1997, Atmo Normandie utilise une méthode de référentiel odorant pour mieux connaître les nuisances de son territoire. Ces nuisances odorantes font régulièrement l'objet de mécontentement de la part de la population riveraine de sites émetteurs. Une quinzaine de campagnes de veilles olfactives ont été menées par les Nez Normands, habitants bénévoles formés à la reconnaissance des odeurs et 70 empreintes olfactives d'entreprises haut-normandes ont pu être établies.
Depuis 2018, Caux Seine agglo a formé 2 de ses agents à la reconnaissance des odeurs.

Objectifs

cerner les principales d'émissions des odeurs, connaitre le paysage olfactif
former des personnes à la reconnaissance des odeurs
faire le lien avec le process industriel du fait d'une reconnaissance fine de l'odeur détectée
améliorer les process industriels pour limiter les impacts sur l'environemment
informer la population de la situation en matière d'odeurs

Mode opératoire

Un agent déjà formé et formation d'un agent supplémentaire de Caux Seine agglo à la reconnaissance des odeurs
Entrainement mensuel des agents
Intégration dans le réseau des Raffi'Nez (parmi des nez industriels d'ExxonMobil, Tereos, Cabot et Oril)
En période d'odeur : identification des odeurs, information du réseau

Conditions de succès	Points de vigilance / Incidences négatives
Formation continue Intégration de la mission dans les missions quotidiennes de l'agent	

PILOTAGE		Maitre d'ouvrage / Partenaires
Pilote action	**Coordinateur**	
Atmo Normandie Pilote : Maritxu PENEZ Co-pilote :	ExxonMobil pour le groupe des Raffi'Nez	Partenaire : Caux Seine agglo

Coûts estimatifs		Remarques sur chiffrage de l'action
Etude préalable :		
Fonctionnement :	- €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	Calendrier
	2022 / 2023:
Public ciblé	**Co-bénéfices**
Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**
Nombre d'olfaction sur alerte Nombre d'olfactions spontannées sans alerte	Identification des odeurs

Recommandations

Axe 7 : Améliorer la qualité de l'air et sensibiliser les habitants à ce sujet

Action 7.5	**Mise à disposition de moyens de prélèvements, et analyses de la qualité de l'air dans le cadre de l'instruction du 12 août 2014 portant sur les situation incidentielles**

Typologie de l'action	Atténuation		Adaptation	✔	Qualité de l'air	✔
	Réduction GES		Sobriété/efficacité		EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité	✔	Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi		ORT		Terr. industrie	✔
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Depuis l'incident de Lubrizol en 2013 à Rouen, il est apparu nécessaire de réaliser des prélèvements dans l'air afin de qualifier le niveau de qualité de l'air. Une instruction de 2014 impose à certains industriels de s'organiser afin de disposer d'échantillons d'air prélevés au plus fort de la crise, pour qu'ils soient analysés dans des laboratoires spécialisés. Atmo Normandie contribue également à la gestion des situations post-accidentelles

Objectifs

En partenariat étroit avec Atmo Normandie, l'Association des entreprises de Port-Jérôme et sa Région (AEPJR) va signer une convention permettant aux les entreprises concernées de disposer de matériel de prélèvement de l'air en cas d'accident. Cette convention entre dans le cadre d'un programme complet comprenant entre autre :
Installation de canister, actionnables à distance sur chacune des 5 stations fixes d'Atmo Normandie, de la zone de l'AEPJR
Fourniture de canisters aux industriels du Havre et de Port Jérôme (en plus de ceux fournis au SDIS76).
Maintien en condition – hors incident – de 2 canisters dans chacun des 3 centres Atmo Normandie (Caen, Le Havre, Rouen)
Astreinte Atmo Normandie pour mobiliser les canisters des 3 centres vers le lieu de l'incident en cas d'événement
Plateforme de modélisation pour détermination rapide des lieux de surveillance renforcée

Mode opératoire

Signature d'une convention partenariale entre Atmo Normandie et l'AEPJR
Mise à disposition de canisters sur le site ExxonMobil à l'attention de Arlanxeo Elastomères, Esso Raffinage, Oril et Revima
Elaboration d'un protocole d'accès à ces matériels pour les autres entreprises qu'ExxonMobil
Intégration du protocole dans le plan d'opération interne (POI) des entreprises
Exercice
Contribution de la collectivité au programme spécifique "participation à la gestion des situations accidentelles" d'Atmo Normandie

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**

PILOTAGE		**Maitre d'ouvrage / Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
Pilote : AEPJR Co-pilote : Atmo Normandie		Atmo Normandie, accompagnement des acteurs, PRSQA2017-2021 Arlanxeo Elastomères, ExxonMobil Chemical France, Esso Raffinage, Oril et Revima SDIS 76, déploiement des matériels lors de la crise

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :		
Fonctionnement :	- €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	**Calendrier**
	Action accomplie
Public ciblé	**Co-bénéfices**
Industriel, AASQA, Sdis	
Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**

Recommandations

Axe 7 : Améliorer la qualité de l'air et sensibiliser les habitants à ce sujet

Action 7.6	**Création d'une zone à faible émission ZFE sur la commune de Rives en Seine**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	✔
	Réduction GES	✔	Sobriété/efficacité		EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité		Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	✔
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

La ZFE est un dispositif soutenu par l'Etat et destiné à faire baisser les émissions de polluants issues du trafic routier notamment dans les agglomérations, pour améliorer la qualité de l'air et garantir aux habitants de respirer un air qui ne nuise pas à leur santé. Déjà adopté par 231 villes ou métropoles européennes, le dispositif est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions de polluants provenant du trafic routier, la voiture étant l'une des principales sources de pollution en ville.

Objectifs

Son principe : limiter la circulation des véhicules les plus polluants dans un périmètre défini, par décision du ou des maires concernés.
Pour circuler, une vignette Crit'Air doit être apposée au pare-brise. Elle permet de distinguer les véhicules en fonction de leur niveau d'émissions de polluants atmosphériques. Les plus polluants et les « non classés » ne pourront pas (sauf dérogations) rouler dans la ZFE sur certaines plages horaires.

Verifier la faisabilité d'une ZFE et évaluer en mode scénarisation l'efficacité de la mise en oeuvre d'une ZFE

Mode opératoire

1- Echanger conjointement avec la commune, l'agglomération et les services des l'Etat (DDTM / DREAL), sur le contexte de la demande, les informations disponibles et à collecter, afin d'évaluer la faisabilité et la pertinence d'étudier un scénario de ZFE ou, le cas échéant, d'une alternative tel qu'un scénario de report de trafic. En fonction des échanges préliminaires, les étapes suivantes pourront être réalisées.

2- définir un ou plusieurs scénario :
Etablir une méthodologie partagée sur la scénarisation d'une ZFE.
Elaborer au moins un scénario de zonage de la ZFE.

3- Définir les données de trafic au fil de l'eau et les données de trafic scénarisées :
Déterminer les types de véhicules potentiellement concernés par le ou les scénarios de ZFE y compris leur vignette Crit'Air.
Lister les données de trafic routier disponibles sur la commune de Rives en Seine.
Etudier la faisabilité (technique et financière) pour la collectivité de compléter les données de trafic routier si l'inventaire n'est pas suffisant au moyen de comptages supplémentaires.
Etablir un cahier des charges des comptages routiers en définissant les périodes et les durées, puis réaliser les comptages.
realiser le modèle de trafic au fil de l'eau et tenant compte des scénarisations Crit'air

4- Evaluer l'impact des scénarios sur les émissions de polluant

5- Etablir les cartes de modélisation des impacts sur la qualité aux échéances des scénarios.

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**
Avoir les données de trafic reelles et prospectifs fiables	S'assurer de la portabilité du modèle de trafic définie avec les outil de calcul des émissions et de modélisation de la qualité de l'air

PILOTAGE		**Maitre d'ouvrage / Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
Villes de Rives en Seine	Service Risques Majeurs	

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :	40 000 €	
Fonctionnement :	- €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	**Calendrier**
	2021-2022
Public ciblé	**Co-bénéfices**
Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**

Recommandations

Axe 7 : Améliorer la qualité de l'air et sensibiliser les habitants à ce sujet

Action 7.7	**Air intérieur**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	✔
	Réduction GES		Sobriété/efficacité		EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité	✔	Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	✔
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Le Décret n°2015-1000 du 17/08/15 rend obligatoire la surveillance périodique de la qualité de l'air pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires.

Objectifs

Cette surveillance comprend une évaluation des moyens d'aération des bâtiments et une campagne de mesure de polluants. Les établissements qui auront mis en place des dispositions particulières de prévention seront dispensés de la campagne de mesure de polluants. Il est prévu la mise en place de plans d'actions qui recouvrent:
identification et réduction des sources de polluants (matériaux et équipements, produits et activités, …),
entretien des systèmes de ventilation et d'aération,
diminution de l'exposition des occupants aux polluants résultants en particulier des travaux et des activités de nettoyage.

Mode opératoire

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**
nommer un chef de projet au niveau de l'intercaux qui s'occupe de nos bâtiments et qui réalise un rendez-vous annuel avec les agents des communes pour les aider à gérer les autodiagnostics	la surveillance de la QAI est de la responsabilité des mairies pour les locaux dont elles ont la charge

PILOTAGE		**Maitre d'ouvrage / Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
communes	Direction Transition	Partenaire: Atmo Normandie

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :		
Fonctionnement :	- €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	**Calendrier**
	2021-2027
Public ciblé	**Co-bénéfices**
Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**

Recommandations

Axe 7 : Améliorer la qualité de l'air et sensibiliser les habitants à ce sujet

Action 7.8	**Structuration et adaptation des missions de Caux Seine agglo dans le cadre des mesures préfectorales d'information/recommandation et d'alerte**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	✔
	Réduction GES	✔	Sobriété/efficacité	✔	EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité	✔	Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	✔
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Un arrêté inter-préfectoral du 20 avril 2018 porte sur le déclenchement des procédures préfectorales lors d'épisodes de pollution de l'air ambiant. Des mesures sont prises en période de pollution afin de limiter les émissions et enrayer la pollution atmosphérique.
En tant que collectivité, Caux Seine agglo intervient comme acteur du territoire pouvant participer activement à ces mesures.

Objectifs

Mettre en œuvre les mesures imposées par la Préfecture

Mode opératoire

Pour l'ensemble de ses services
Information de l'ensemble des agents de l'agglomération pour adapter le comportement
Diminution de la vitesse de 20 km/h (dans la limite de 70km/h) contrôle répressif possible des forces de l'ordre
Report d'opérations émettrices de COV, particules, NOx
Interdiction de démarrage d'unité, utilisation groupe électrogène

Pour sa compétence transport, en tant qu'autorité organisatrice de mobilité
Information de la SEMOP
Renforcement des lignes de transport en commun
Possibilité de gratuité des transports

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**

PILOTAGE		**Maitre d'ouvrage / Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine agglo Pilote : Maritxu PENEZ Co-pilote : Florent VEZIER	Service RISQUES MAJEURS	SEMOP Caux Seine mobilité

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :		
Fonctionnement :	- €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	**Calendrier**
	2021-2022
Public ciblé	**Co-bénéfices**
Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**

Recommandations

Axe 8 : Développer une agriculture paysanne au service d'une alimentation responsable

Diagnostic

Le transport est le premier secteur consommateur après l'industrie. Pour diminuer son impact, l'un des leviers consiste à diminuer les déplacement sur le territoire.

Objectifs prospectifs à l'horizon 2040

Pour accompagner les actions déjà inscrite dans l'axe 4 sur la mise en place d'une économie circulaire, cette axe à pour objectif le développement d'une filière d'alimentation locale au travers d'un plan alimentaire territorial.

Axe 8 : Développer une agriculture paysanne au service d'une alimentation responsable

Action 8.1	**Elaborer un Plan Alimentaire Territorial (PAT)**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	
	Réduction GES	✔	Sobriété/efficacité		EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité	✔	Smart Territoire	
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	

Contexte et enjeux

Dans une dynamique de création d'une économie circulaire, favoriser une consommation locale est un des enjeu du territoire afin de réduire les émissions liées au transport des matières premières mais également participe au développement économique des exploitants locaux. Le caractère rural du territoire et la part importante que représente l'agriculture au sein de l'activité économique de notre territoire favorise la mise en place de ce projet. Ce dernier fait également le lien avec les politiques de mise en oeuvre sur notre territoire comme la préservatoin de la ressource en eau, les actions menées par Caux Seine Développement, les actions du services rudologie en matière de gaspillage alimentaire...
En parallèle, le texte de loi, adopté par les députés le 2 octobre 2018 dispose que les cantines devront d'ici à 202 inclure une part significative des produits venant des circuits courts respectant l'environnement ou issu de l'agriculture biologique.

Objectifs

PCAET : Consolider une offre locale sur le territoire. Structurer les filières et rapprocher offre et demande pour assurer le maintien d'une valeur ajoutée garante d'un respect plus grand des enjeux de la biodiversité. Préserver l'eau. Lutter contre le gaspillage alimentaire. Faciliter l'installation d'une agriculture à plus forte plus-value alimentaire et écologique.
BIODIVERSITE : Conforter la place de la biodiversité dans les projets de développement de l'agglomération. Action 3 de TEN

CITERGIE : Axe 3.2 Protection de la ressource

SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
Objectif 2. Rester un bassin d'emploi
Objectif 3. Gagner en attractivité résidentielle

SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 1. Conforter le maillage de la Normandie, garant de l'équilibre des territoires
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 5. Libérer le potentiel d'économie circulaire en Normandie
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 1. Territorialiser l'ambition économique régionale
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

1) Analyse de la situation locale : identifier les produits consommés et cultivés localement, identifier le potentiel des terres pour l'approvisionnement et les débouchés envisagés, toutes filières confondues
2) Echanger avec tous les acteurs des filières de l'agriculture, producteurs et consommateurs pour connaître les attentes, capacités, investissements possible de chacun. Favoriser la transformation des produits sur le territoire et engager la réflexion sur le coût des repas.

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**
Mettre en place un espace test **Résorber le problème d'accès au foncier des agriculteurs locaux**	**Développer la consommation locale ne doit pas provoquer une surconsommation d'eau par l'agriculture qui pourrait être néfaste à la ressource et à la biodiversité**

PILOTAGE		**Maitre d'Ouvrage / Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine Agglo - Service Etudes et Projets, Cellule "Protection de la ressource en eau" - Laurie DUMARAIS et Gaëtan DEGRUMELLE	Direction du cycle de l'eau Caux Seine agglo - Direction de la transition écologique et de l'innovation territoriale – Carole FLEURIAL	MO : CSa 1ère Phase : CA 76 – Défis ruraux – DRAAF 76 - Cellule Protection de la Ressource en Eau – Caux Seine Développement – pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine - Agriculteurs et producteurs. 2ème phase les mêmes, les communes avec une restauration collective- la commercialisation – les consommateurs et parents d'élèves - SAFER - Terre de liens - collectivités voisines - Agence bio Normandie - PNR

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :	50 000 €	Recrutement d'un chargé de mission nécessaire pour 3 ans Réalisation d'une étude validée par les élus (septembre 2019)
Fonctionnement : **1 ETP sur 3 ans**	120 000 €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	**Calendrier**

	Phase 0 : 2020 Phase 1 : 2021/2022 : étude préalable Phase 2 : 2022/ 2023 : déploiement
Public ciblé	**Co-bénéfices**
Grand public, Agriculteurs, Communes	Economiques (structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles), environnementaux (développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire) et sociaux (éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine)
Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**
- Nombre d'agriculteurs impliqués - Surface dédiées au local	- % d'achat en local - CA des agriculteurs dans la démarche - Amélioration des critères de la biodiversité agricole (exemples : mètres de haies, surface en non labour…)
Recommandations EES	
- Mettre en lien le PAT avec d'autres actions du PCAET (7.1 préservations de la ressource en eau et transition des pratiques agricoles, 7.2 maintiens de l'activité agricole pour limiter l'artificialisation des sols, …)	

Axe 8 : Développer une agriculture paysanne au service d'une alimentation responsable

Action 8.2	**Soutien au développement d'un jardin d'insertion en maraîchage biologique**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	
	Réduction GES	✔	Sobriété/efficacité		EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité	✔	Smart Territoire	
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	

Contexte et enjeux

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'ESS, Caux Seine agglo a accompagné dès 2017 la création d'une activité de maraîchage en agriculture biologique portée par une structure d'insertion par l'activité économique. A ce jour l'association a mis en culture une surface de 1,3 hectare et dispose d'une surface de 300m2 de serres. Des relations commerciales ont été organisé localelement qui permettent notamment de fournir des cantines scolaires locale en légumes bio.

Objectifs

PCAET : Consolider une offre locale sur le territoire. Structurer les filières et rapprocher offre et demande pour assurer le maintien d'une valeur ajoutée garante d'un respect plus grand des enjeux de la biodiversité. Préserver l'eau. Lutter contre le gaspillage alimentaire. Faciliter l'installation d'une agriculture à plus forte plus-value alimentaire et écologique.
BIODIVERSITE : Conforter la place de la biodiversité dans les projets de développement de l'agglomération. Action 3 de TEN

CITERGIE : Axe 3.2 Protection de la ressource

SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
Objectif 2. Rester un bassin d'emploi
Objectif 3. Gagner en attractivité résidentielle

SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 1. Conforter le maillage de la Normandie, garant de l'équilibre des territoires
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 5. Libérer le potentiel d'économie circulaire en Normandie
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 1. Territorialiser l'ambition économique régionale
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

1) Accompagnement technique et financier du développement du jardin d'insertion en maraîchage biologique
2) Augmenter les surfaces cultivées pour passer progressivement à 4 hectares
3) Développer les actions de sensibilisation en directions des publics pour promouvoir l'alimentation locale et issue de l'agriculture biologique
4) Organiser et sécuriser les débouchers en lien avec les cantines scolaires du territoire

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**
Augmentation des surfaces cultivées pour permettre l'équilibre économie que de l'activité - orgniser et sécuriser les filières de distribution.	**Limiter le gaspillage en sécurisant les débouchers et mettant en place des plans de cultures - sécuriser le foncier utilisé pour l'activité de maraîchage biologique.**

PILOTAGE		**Maitre d'Ouvrage / Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine développement : Damien RESTOUX	Caux Seine agglo - Direction de la transition écologique et de l'innovation territoriale - Carole FLEURIAL	MO : Bateau de Brotonee. Partenaires : Direccte, Caux Seine agglo, Caux Seine développement, Service Public de l'emploi, Conseil départemental 76, Région Normandie, ADEME, ville de Port Jérôme sur Seine.

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :		Subvention de fonctionnement et subvention d'investissement dans le cadre de la politique de soutien à l'économie sociale et solidaire de Caux Seine agglo - fonctionnement 20 000 euros par an sur 6 ans - investissement - 10 000 euros par an sur 6 ans
Fonctionnement :	120 000 €	
Investissement :	60 000 €	

Financements à l'étude	**Calendrier**
	Développement progressif de l'activité à compter de 2020.

Public ciblé	**Co-bénéfices**
Tous publics, habitants du territoire Caux Seine agglo. Les actions pédagique cibleront en priorité les jeunes. Les communes et gestionaires de cantines scolaires .	Accompagner les cantines scolaires dans l'atteinte de l'objectif de la Loi du 2 octobre 2018 qui prévoit l'introduction de 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20% de produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022.

Indicateurs de suivi	Indicateur de résultat
- Surface cultivée - Production - nombre de cantines scolaires du territoire fournies	-Objectif 4 hectares à l'horizon 2022 - Production multiplié par 4 sur la base des quantités produites en 2019 - Multiplier par 4 le nombre de cantines scolaires du territoire fournies
Recommandations EES	

Axe 8 : Développer une agriculture paysanne au service d'une alimentation responsable

Action 8.3	**Création du légumerie**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	
	Réduction GES	✔	Sobriété/efficacité		EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité	✔	Smart Territoire	
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	

Contexte et enjeux

Dans une dynamique de création d'une économie circulaire, favoriser une consommation locale est un des enjeu du territoire. Dans le cadre de sa politique de soutien à l'ESS, Caux Seine agglo a accompagné dès 2017 une entreprise de l'économie sociale pour la création d'un jardin d'insertion en maraîchage biologique dont la production est destinée en partie aux cantines scolaires du territoire. Le développement de cette initiative s'incrit bien dans le cadre de la Loi du 2 octobre 2018 qui prévoit l'introduction de 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20% de produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022. Afin de permettre à l'association en charge du jardin d'insertion de proposer sa production au cantines scolaires du territoire, Caux Seine agglo souhaite l'accompagner dans la création d'une légumerie. cette légumerie sera installée dans les locaux du pôle d'economie sociale et solidaire qui doit ouvrir ses portes début 2022. cette légumerie pourra également être utilisée par les producteurs locaux qui cherchent à valoriser leur production.

Objectifs

PCAET : Consolider une offre locale sur le territoire. Structurer les filières et rapprocher offre et demande pour assurer le maintien d'une valeur ajoutée garante d'un respect plus grand des enjeux de la biodiversité. Préserver l'eau. Lutter contre le gaspillage alimentaire. Faciliter l'installation d'une agriculture à plus forte plus-value alimentaire et écologique.
BIODIVERSITE : Conforter la place de la biodiversité dans les projets de développement de l'agglomération. Action 3 de TEN

CITERGIE : Axe 3.2 Protection de la ressource

SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
Objectif 2. Rester un bassin d'emploi
Objectif 3. Gagner en attractivité résidentielle

SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 1. Conforter le maillage de la Normandie, garant de l'équilibre des territoires
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 5. Libérer le potentiel d'économie circulaire en Normandie
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 1. Territorialiser l'ambition économique régionale
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

1) Accompagnement financier de l'association Bateau de Brotonne pour réaliser les insvestissements nécessaires à la crétion de la légumerie.

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**
Mettre en place un espace test **Résorber le problème d'accès au foncier des agriculteurs locaux**	**Limiter le gaspillage en sécurisant les débouchers et mettant en place des plans de cultures - sécuriser le foncier utilisé pour l'activité de maraîchage biologique.**

PILOTAGE		**Maitre d'Ouvrage / Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine développement : Damien RESTOUX	Caux Seine agglo - Direction de la transition écologique et de l'innovation territoriale - Carole FLEURIAL	MO : Bateau de Brotonee. Partenaires : Direccte, Caux Seine agglo, Caux Seine développement, Conseil départemental 76, Région Normandie, ADEME, ville de Port Jérôme sur Seine, Chambre d'agiculture.

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :		Investissements matériel - éplucheuses, bac de lavage, essoreuse, chambre froide, machine sous vide
Fonctionnement :		
Investissement :	60 000 €	

Financements à l'étude	**Calendrier**
	réalisation des investissements en 2021 - mise en service en 2022
Public ciblé	**Co-bénéfices**
	limiter le gaspillage en sécurisant les débouchers du jardin d'insertion
Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**

- réalisation des investissement - mise en service effective de la légumerie.	quantité de légumes traitée et chiffre d'affaire à la revente
Recommandations EES	

Axe 8 : Développer une agriculture paysanne au service d'une alimentation responsable

Action 8.4	**Création d'un pôle agriculture biologique : vente directe, conserverie, maraîchage, espace test, accueil pédagogique**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	
	Réduction GES	✔	Sobriété/efficacité		EnR	
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité	✔	Smart Territoire	
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	

Contexte et enjeux

Dans une dynamique de création d'une économie circulaire, favoriser une consommation locale est un des enjeu du territoire. Dans le cadre de sa politique de soutien à l'ESS, Caux Seine agglo a accompagné dès 2017 une entreprise de l'économie sociale pour la création d'un jardin d'insertion en maraîchage biologique dont la production est destinée en partie aux cantines scolaires du territoire. Le développement de cette initiative s'incrit bien dans le cadre de la Loi du 2 octobre 2018 qui prévoit l'introduction de 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20% de produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022. Plusieurs projets sont liés à cette dynamique : la création d'espaces test agricoles (8.1) le développement du jardin d'insertion (8.2) la création d'une légumerie (8.4). Afin de donner corp à cette politique ambitieuse Caux seine agglo souhaite réhabiliter une ancienne ferme, aujourd'hui propriété de la commune de Port Jérôme sur Seine, afin d'y créer un pôle agriculture biologique qui proposerait de la vente direct des produits des différents espaces test et du jardin d'insertion, une conserverie et qui proposerait également des accueil pédagogique de groupe.

Objectifs

PCAET : Consolider une offre locale sur le territoire. Structurer les filières et rapprocher offre et demande pour assurer le maintien d'une valeur ajoutée garante d'un respect plus grand des enjeux de la biodiversité. Préserver l'eau. Lutter contre le gaspillage alimentaire. Faciliter l'installation d'une agriculture à plus forte plus-value alimentaire et écologique.
BIODIVERSITE : Conforter la place de la biodiversité dans les projets de développement de l'agglomération. Action 3 de TEN

CITERGIE : Axe 3.2 Protection de la ressource

SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique
Objectif 2. Rester un bassin d'emploi
Objectif 3. Gagner en attractivité résidentielle

SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants
Axe 1. Conforter le maillage de la Normandie, garant de l'équilibre des territoires
Domaine C. Créer les conditions de développement durable
Axe 5. Libérer le potentiel d'économie circulaire en Normandie
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 1. Territorialiser l'ambition économique régionale
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

1) réalisation d'une étude d'opportunité et d'une étude de faisabilité
2) lancement d'un marché public pour la maîtrise d'oeuvre
3) lancement d'un marché pour la réhabilitation et la transformation du site '4) ouverture du site au public

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**
Mettre en place un espace test **Résorber le problème d'accès au foncier des agriculteurs locaux**	**Limiter le gaspillage en sécurisant les débouchers et mettant en place des plans de cultures - sécuriser le foncier utilisé pour l'activité de maraîchage biologique.**

PILOTAGE		**Maitre d'Ouvrage / Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine développement : Damien RESTOUX	Caux Seine agglo - Direction de la transition écologique et de l'innovation territoriale - Carole FLEURIAL	MO :Caux seine agglo. Partenaires : Direccte, Caux Seine développement, Conseil départemental 76, Région Normandie, ADEME, ville de Port Jérôme sur Seine, Chambre d'agiculture, CIVAM de Normandie, Banque des territoires

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :		Chiffrage estimatif pour les investissements nécessaires à la réhabilitation de l'ancienne ferme. Ce chiffrage devra être ajusté sur la base des conclusions de l'étude de faisabilité.
Fonctionnement :	120 000 €	
Investissement :	60 000 €	

Financements à l'étude	**Calendrier**
Caux Seine agglo	réalisation de l'étude en 2022
Public ciblé	**Co-bénéfices**

Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**
Recommandations EES	

Axe 9 : Adapter l'organisation des collectivités et accompagner le changement

Diagnostic

Le PCAET n'est pas le seul document stratégique en développement. Caux Seine Agglo a aussi lancé une démarche SMART TERRITOIRE contenant aussi un plan d'action, mais plus spécifique au sujet tout en restant en accord avec les objectifs du PCAET. Lors du lancement de plusieurs démarches en simultané, les stratégie et orientations doivent se compléter.

Objectifs prospectifs à l'horizon 2040

Pour permettre d'accompagner au changements et à la mise en œuvre du plan d'action, Caux Seine Agglo prévoit dans cet axe de :

- Engager le plan d'action CIT'ERGIE
- Engager le programme CLIMAT PRATIC

Axe 9: Adapter l'organisation des collectivités et accompagner le changement

Action 9.1	**Engager le plan d'action CIT'ERGIE**

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	✔
	Réduction GES	✔	Sobriété/efficacité	✔	EnR	✔
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité		Smart Territoire	✔
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Le plan d'actions Cit'ergie cible les services de la collectivité qui devront mettre en place les actions Cit'ergie dans les 4 ans du label avec un suivi annuel par les services de l'agglo.

Objectifs

PCAET : Au travers d'actions d'amélioration continue de la politique climat air énergie de Cit'ergie, faire évoluer les pratiques internes de la collectivité vers plus d'efficacité, un moindre impact sur l'environnement et réaliser des économies d'énergies et de matière, le tout validé par un label .
SMART : assurer la cohérence avec le plan smart

SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique

SRADDET : Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

Le plan d'actions est structuré autour de 6 axes : GOUVERNANCE ET PLANIFICATION TERRTORIALE/PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE/ APPROVISIONNMENT ENERGIE, EAU, ASSAINISSEMENT, DECHETS/ MOBILITE/ORGANISATION INTERNE/COMMUNICATION, COOPERATION/
Plusieurs de ces actions sont intégrées au PCAET du fait de leur dimension territoriale, les autres actions plus spécifique à l'organisation, déjà validées peuvent être réparties en 5 grandes catégories
- « Amélioration continue du fonctionnement de la collectivité »
- « Retravailler l'usage de l'éclairage public pour en diminuer les coûts et l'impact sur la nature »
- « Agir avec nos agents pour continuer à réduire l'empreinte de la collectivité »
- « Diminuer l'impact de la collectivité en continuant d'améliorer le travail avec ses prestataires »
- « Développer le partenariat et les échanges avec tous les acteurs du territoire via le CODEV »

Voir le détail dans le document joint dans le dossier « PLAN D'ACTION PCAET – avant-projet »

En 4 ans, la collectivité est passée de « Cap Cit'ergie » à 54% de réalisation de son potentiel d'actions, ce qui est la limite inférieure pour atteindre le label et espère atteindre le label en 2019
Le bureau stratégique du 12 MARS 2019 a validé les propositions d'actions à court terme et à moyen terme dans le 6 domaines.

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**
La démarche Cit'ergie ne doit pas être redondante vis-à-vis du PCAET, mais doit au contraire permettre de cadrer et suivre la mise en œuvre des actions du PCAET	**Le développement des EnR intégrer au bâti ne doit pas se faire en contradiction avec les codes paysagers du territoire** **Penser à la fin de vie des batteries pour le développement des véhicules électriques**

PILOTAGE		**Maitre d'ouvrage / Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine Agglo – direction transition écologique et innovation territoriale - Carole FLEURIAL	Caux Seine Agglo – direction transition écologique et innovation territoriale	ADEME / conseiller Cit'ergie / auditeur Les différents services de la collectivité

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :		Ambassadeur : 1 000 € de repas + 2 000 € de communication Sobriété Numérique : Achats responsables : +10% à +50%
Fonctionnement :	5 000 €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	**Calendrier**

Public ciblé	**Co-bénéfices**
Services de Caux Seine agglo	Evaluation de la performance de la politique climat-énergie, développement d'une culture partagée sur l'énergie et le climat au sein des services de la collectivité. Amélioration de la qualité de l'air, réduction des consommations et des émissions de GES, évolution positive des activités économiques.

Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**
- % de réalisation des actions - Nombre de personnels concernés - Nombre de services actifs dans la démarche	- Economies réalisées - tous les indicateurs Cit'ergie

Recommandations EES

- Assurer la cohérence entre le plan d'actions cit'ergie et le PCAET et valoriser les actions cit'ergie qui contribuent fortement à l'atteinte des objectifs du PCAET
- Associer la Direction transition écologique et de l'innovation territoriale, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire

Axe 9: Adapter l'organisation des collectivités et accompagner le changement

Action 9.2	Engager le programme CLIMAT PRATIC

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	✔
	Réduction GES	✔	Sobriété/efficacité	✔	EnR	✔
Objectifs croisés	Cit'ergie		Biodiversité	✔	Smart Territoire	
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

Il s'agit de la suite de l'agenda 21 qui avait été construit avec les communes du territoire
Climat Pratic doit être l'occasion de créer une dynamique de projet, de mettre au point un programme d'actions en lien avec une démarche d'amélioration continue et de partager cette dynamique avec les acteurs du territoire.

Objectifs

PCAET : Sensibiliser les communes et connaitre leurs centres d'intérêts parmi les actions de Cit'ergie afin de pouvoir les recontacter après les élections municipales et commencer à travailler avec elles le plus rapidement possible.
BIODIVERSITE : Favoriser la nature en ville

SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique

SRADDET : Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

Un questionnaire a été envoyé début juillet (voir pièce jointe) aux communes afin de connaitre les sujets sur lesquels elles souhaiteraient travailler avec Caux Seine agglo dans le cadre des actions de Cit'ergie.
Avec les différentes réponses, la collectivité établira un classement du nombre d'actions qui intéressent les communes et du nombre de communes qui ont répondu.
L'objectif est double : connaître les communes à contacter dès que les élections seront passées et renforcer le PCAET de ces marques d'intérêt des communes.
Démarche appuyée par Climat Pratic, outil d'aide à l'élaboration et à la mise en place d'une politique « climat énergie » destiné aux communes de moins de

Conditions de succès	**Points de vigilance / Incidences négatives**
La démarche nécessite la bonne adhésion des communes au dispositif	-

PILOTAGE		**Maitre d'ouvrage / Partenaires**
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine Agglo – direction transition écologique et innovation territoriale - Thibaut DE COLOMBEL	Caux Seine Agglo – direction transition écologique et innovation territoriale - Marie-Annick LEROY	Les communes du territoire

Coûts estimatifs		**Remarques sur chiffrage de l'action**
Etude préalable :	- €	Réduit, essentiellement des changements comportementaux Pas de coût direct pour CSA
Fonctionnement :	3 360 €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	**Calendrier**
	Phase 0 : 2019 Phase 1 : 2020/ 2021 action en création

Public ciblé	**Co-bénéfices**
Communes du territoire	Réduction des émissions directes de GES ; effets indirects générés par l'ensemble des politiques et des orientations prises par les communes en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et de transports ; entrainement de l'ensemble des acteurs socioéconomiques du territoire.

Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**
- Nombre de communes participantes - Nombre d'actions mises en œuvres par les communes	- Economies réalisées

Recommandations EES

- Assurer la cohérence entre les plans d'actions des communes et le PCAET
- Poursuivre et achever la démarche CLIMAT PRATIC

Axe 10 : Créer l'effet levier et préserver l'activité économique

Diagnostic

La mise en place d'un plan d'action n'est pas toujours évident car cela nécessite une implication de tous les acteur tout en préservant l'activité du territoire (économique notamment).

Objectifs prospectifs à l'horizon 2040

Pour faciliter et s'assurer du passage à l'acte des entreprises, cet axe a pour objectif l'accompagnement de ces dernières dans leur transition.

Axe 10 : Créer l'effet levier et préserver l'activité économique

Action 10.1	Accompagner les entreprises dans leur démarche de transition

Typologie de l'action	Atténuation	✔	Adaptation	✔	Qualité de l'air	
	Réduction GES	✔	Sobriété/efficacité	✔	EnR	✔
Objectifs croisés	Cit'ergie	✔	Biodiversité	✔	Smart Territoire	
Documents internes	SCOT/PLUi	✔	ORT		Terr. industrie	
Compatibilité avec autres documents	SRADDET	✔	SNBC	✔	PPA	✔

Contexte et enjeux

La mise en place d'un PCAET au sein de Caux Seine Agglomération permet l'élaboration d'un plan d'actions. Afin que celui-ci se prouve pertinent, un accompagnement est nécessaire pour favoriser la mise en place de ces mesures de transitions. Les entreprises constituent un acteur majoritaire dans la transition énergétique du territoire.

Objectifs

PCAET : Etre aux côtés des entreprises pour faciliter leurs démarches de transition d'efficacité et de sobriété énergétique pour baisser les consommations et les émissions de gaz à effet de serre, pour produire des énergies renouvelables pour l'autoconsommation et pour mettre en œuvre des actions pour une mobilité propre.
BIODIVERSITE : Accompagner les entreprises dans leur démarche de transition écologique

CITERGIE : Axe 6.5 Plan d'accompagnement des entreprises

SCOT/PLUi : Objectif 1. Opérer la transition écologique, énergétique et numérique

SRADDET : Objectif I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement
Domaine B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux beoins des habitants
Axe 2. Développer une approche globale par la "qualité de vie", facteur d'attractivité pour les territoires
Objectif II. Poursuivre la co-construction du projet de territoire
Domaine C. S'appuyer sur la mise en oeuvre des objectifs régionaux préalablement définis
Axe 4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie

Mode opératoire

1) Réaliser une cartographie des entreprises engagées dans une démarche de transition (sobriété, efficacité, mobilité, EnR), réaliser des informations sur les bonnes pratiques (trophées du DD, interventions ciblées dans les réseaux d'entreprises)
2) Accompagner les entreprises et faciliter leur démarche avec comme objectif une démarche de transition (proposer des accompagnements avec les acteurs institutionnels de la transition, intégrer les entreprises dans l'étude d'économies circulaires pour favoriser les synergies)
3) Organiser des ateliers de partage de bonnes pratiques et construire une campagne de communication pour valoriser les entreprises engagées

Conditions de succès	Points de vigilance / Incidences négatives
Animation pérenne sur le territoire **Valoriser les expertises locales**	**Concernant la gestion des déchets issus des travaux de rénovation, installation, …**

PILOTAGE		Maitre d'ouvrage / Partenaires
Pilote action	**Coordinateur**	
Caux Seine Développement Pilote : Eglantine LERENDU et Camille BROU (CSD)	Caux Seine agglo – Direction de la Transition écologique et de l'innovation territoriale - MA LEROY	MO : Réseaux entreprises, CODEV, CCI76, CMA76, industriels, Colibri, Alternatiba, UFC que choisir, EcoloMe.

Coûts estimatifs		Remarques sur chiffrage de l'action
Etude préalable :	- €	Déjà existant CSD 1/2 ETP
Fonctionnement :	- €	
Investissement :	- €	

Financements à l'étude	Calendrier
	Phase 0 : 2019 Phase 1 : 2020/ 2021
Public ciblé	**Co-bénéfices**
Entreprises	Réduction des émissions de GES, des consommations énergétiques, des déchets, amélioration de la qualité de l'air, développement des ENR, préservation de la ressource en eau
Indicateurs de suivi	**Indicateur de résultat**
- Nombre d'entreprises sensibilisées/mobilisées	- Consommations énergétiques du secteur tertiaire (GWh) - Réduction des émissions de polluants atmosphériques (SO2 et COV) - Réduction des émissions de GES du secteur industriel

Recommandations EES

- Intégrer des critères sur l'amélioration de la qualité de l'air dans la fiche action
- Associer la Direction transition écologique et de l'innovation territoriale pour apporter un regard sur la performance énergétique et écologique

AXE	ACTIONS INSCRITES AU PLAN D'ACTIONS DU PCAET AGGLO	ELEMENTS FINANCIERS ESTIMATIFS GLOBAUX				Programmation budgetaire AGGLO			
		PERIODE PCAET 2020-2026				2021/2023		2024/2026	
		INV.	Rec Inv.	FONCT. Y compris RH	Rec Fonct.	I	F	I	F
1	**ENERGIE - Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des logements & des bâtiments**								
	Renov'action le guichet unique de la rénovation énergetique / Plan rénovation massif sur	260 000	104 000	1 816 500	1 449 198	**156 000**	**191 151**	**0**	**176 151**
	Thermographie aérienne - Phase 1-2020 /secteur TDC - Phase 2- 2022 Reste du territoire (actualisation)	260 000	104 000			**156 000**			
	Dispositif SARE à l'étude scénario Haut - intégrant le PIG			1 786 500	1 434 198		**176 151**		**176 151**
	Mise en œuvre dispositif /Animation /plateforme de formation des artisans			30 000	15 000		**15 000**		
	Rénovation des bâtiments publics / plan batiment durable commune/interco	1 126 980	901 584	64 000	309 000	225 396	42 400	0	0
	Phase 1 - Opération pilote - Audits bat. Agglo + travaux	490 000	392 000		0	98 000			
	Phase 2 - Estimatif pour 4 batiments supplémentaires période PCAET	636 980	509 584	4 000	1 600	127 396	2 400		
	AMO & Etude de faisabilité technique			60 000	20 000		40 000		
	Estimatif Economies de fonctionnement générées				287 400				
	Dispositif d'accompagnment des communes - opération rénovation thermique (fonds de concours)	A CHIFFRER							
2	**ENERGIE - Accroître la production d'énergies renouvelables et l'usage des produits bio-sourcés**								
2.1	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des énergies renouvelables	0	0	176 000	98 000	0	78 000	0	0
	Phase 1 - Etude de faisabilité du schéma & cadastre solaire			80 000	40 000		40 000		
	Etude énergies fatales			96 000	58 000		38 000		
	Phase 2 - Accompagner les projets à l'issue du schéma directeur et du rendu du cadastre solaire (méthanisation, bois énergie, éolien, solaire)	A CHIFFRER		A CHIFFRER					
3	**MOBILITES - Favoriser une mobilité durable & décarbonnée**								
3.1.	Elaborer un plan mobilité durable	0	0	0	0	0	0	0	0
	Budget étude déjà pris en compte par la Direction Mobilités - à valoriser ?								
3.2	Plan vélo	392 337	188 685	46 000	27 300	203 652	18 700	0	0
	Phase 1 - Elaboorer un schéma directeur cyclables & développement de services aux vélos	80 000	42 000	46 000	27 300	38 000	18 700		
	Tronçon Gruchet le valasse	312 337	146 685			165 652			
	Phase 2 - Infrastructures vélo à l'issue du schéma directeur	A CHIFFRER							
3.5	Mobilité hydrogène : Création d'une station d'amorçage mobilité hydrogène	82 000	20 000	306 502	0	0	153 251	0	153 251
	valorisation budget Création d'une station d'amorçage - réalisée en2019	*514 755*	*336 733*						
	Exploitation de la station			306 502			153 251		153 251
	VALORISATION Acquisition de 2 véhicules HYDROGENE	82 000	20 000			0			
3.8	Conversion énergétique du matériel roulant (bus)	10 000	0	70 000	15 000	10 000	45 000	0	0
	Réaliser un état des lieux de la flotte de véhicule et étude d'un plan de conversion pluriannuel			30 000	15 000		15 000		
	Etude Mobilité innovante et co-voiturage	10 000		40 000		10 000	40 000		
4	**DECHETS - assurer & accompagner la mise en place d'une économie circulaire au cœur des activités économiques**								
	création d'une plateforme de valorisation plastique	0	0	40 000	20 000	0	20 000		0
	étude de faisabilité			40 000	20 000		20 000		
	Soutien aux activités de la ressourcerie	120 000	30 000	120 000	60 000	75 000	30 000	15000	30000
	subvention d'investissement et de fonctionnement	60 000	30000	120 000	60 000	15 000	30 000	15 000	30 000
	renouvellement container collecte des déchets	60 000				60 000			
5	**SMART ENERGIE - garantir l'efficience de la transition écologique et énergétique**								
	Créer un observatoire énergétique du patrimoine bâti	150 000	100 000	0	0	50 000	0	0	0
	Phase 1 - étude de faisabilité & création plateforme	150 000	100 000			50 000			
	Phase 2 - programme d'investissement								
	Lancement d'un smart grid expérimental/Desgenestais	1 000 000	500 000	0	0	500 000	0	0	0
	Phase 1 - Etude de faisabilité								
	Phase 2 - programme d'investissement								
	Schéma Directeur de l'Eclairage public	235 000	160 000	0	0	75 000	0	0	0
	Phase 1 - Etude de faisabilité d'un pilote								
	Phase 2 - programme d'accompagnement des investissments communaux suite projet pilote								
6	**BIODIVERSITE : privilégier les solutions basées sur la nature pour atténuer et s'adapter au réchauffement climatique**								
	Atlas de la biodiversité	0	0	350 000	280 000	0	70 000	0	0
	Création d'un atlas de la biodiversité intercommunal			350 000	280 000		70 000		
	Plateforme d'observation de l'évolution de la biodiversité	160 000	75 000	0	0	85 000	0	0	0
	Collecte de données & création de l'outil d'observation								
	sensibilisation à l'artificialisation des sols , préservation de la ressource en eau	0	0	10 000	0	0	10 000	0	0
	lutte contre l'artificialisation			10 000			10 000		
	préservation ressource en eau								
	Etude gestion forestière	0	0	20 000	0	0	20 000	0	0
	Etude			20 000			20 000		
7	**AIR : améliorer la qualité de l'air et sensibiliser les habitants à ce sujet**								
		0	0	40 000	30 000	0	10 000	0	0
	Etude d'opportunité Zone à Faible Emissions			40 000	30 000		10 000		
8	**AGRICULTURE/ALIMENTATION**								
	Plan Alimentaire Territorial	0	0	65 000	0	0	65 000	0	0
	phase 1 : Animation du réseaux d'acteurs			90 000					
	Phase 2 : Etude de faisabilité			25 000					
	Jardin d'insertion/maraichage BIO	60 000	30 000	120 000	60 000	15 000	30 000	15 000	30 000
	soutien à l'investissement et au fonctionnement	60 000	30 000	120 000	60 000	15 000	30 000	15 000	30 000
	Création d'une légumerie	60 000	0	0	0	60 000	0	0	0
	soutien à l'investissement	60 000				60 000			
	pôle agriculture biologique : vente directe, conserverie	60 000	30 000	120 000	60 000	15 000	30 000	15 000	30 000
	etude & investissement	60 000	30 000	120 000	60 000	15 000	30 000	15 000	30 000
9	**ORGANISATION : adapter l'organisation des collectivités et accompagner le changement**								
	Programme Cit'ergie - organisation interne	0	0	90 000	0	0	45 000	0	45 000
	création & animation d'un réseau interne : ambassadeurs de la transition			10 000			5 000		5 000
	plan de formation - accompagner le changement			40 000			20 000		20 000
	veille sur les AAP , montage et suivi des dossiers de subventions - 0,3 ETP			40 000			20 000		20 000
	Climat pratic : création d'outils pour accompagner les communes	0	0	256 000	0	0	128 000	0	128 000
	Animateur et outils pour accompagner les communes			30 000			30 000		30 000
10	**ENTREPRISES : créer l'effet levier et préserver l'activité économique**								
10.1	accompagner les entreprises, organiser des temps de partage - action déjà financée	0	0	0	0	0	0	0	
	organiser des temps de partage - action déjà financée CSD								
	GOUVERNANCE DE LA TRANSITION								
	Création d'un événementiel terrritorial phare : les Assises de la transition -	0	0	60 000	30 000	0	15 000	0	15 000
	1 édition annuelle			60 000	30 000		15 000		15 000
	BUDGET estimatif GLOBAL PCAET sur la période 2020 - 2026	**3 716 317**	**2 139 269**	**3 770 002**	**2 438 498**	**1 470 048**	**1 001 502**	**45 000**	**607 402**
						TOTAL INVESTISSEMENT AGGLO pour les 6 ans du PCAET		**1 515 048**	
						TOTAL FONCTIONNEMENT AGGLO pour les 6 ans du PCAET		**1 608 904**	

1 577 048 | 1 331 504 | -277 400 | DELTA = économies d'énergies